UNIVERSITÉ DE LILLE — FACULTÉ DE DROIT

THÈSE POUR LE DOCTORAT ÈS-SCIENCES ÉCONOMIQUES

Présentée et soutenue le Jeudi 11 Décembre 1930, à 11 heures

PAR

CHALVA KVÉSÉLADSÉ

LE MOUVEMENT COOPÉRATIF EN RUSSIE SOVIÉTIQUE

Président : M. BERNARD LAVERGNE, PROFESSEUR

Suffragants { MM. MAZEAUD, PROFESSEUR
DUFOUR, CHARGÉ DE COURS

LILLE

IMPRIMERIE NOUVELLISTE-DÉPÊCHE
77, Rue Nationale

1930

UNIVERSITÉ DE LILLE — FACULTÉ DE DROIT

THÈSE POUR LE DOCTORAT ÈS-SCIENCES ÉCONOMIQUES

Présentée et soutenue le Jeudi 11 Décembre 1930, à 11 heures

PAR

CHALVA KVÉSÉLADSÉ

LE MOUVEMENT COOPÉRATIF EN RUSSIE SOVIÉTIQUE

Président : M. BERNARD LAVERGNE, PROFESSEUR

Suffragants { MM. MAZEAUD, PROFESSEUR
DUFOUR, CHARGÉ DE COURS

LILLE

IMPRIMERIE NOUVELLISTE-DÉPÊCHE
77, Rue Nationale

1930

R. UNIV.
BIBLIOTHEEK
LEIDEN

FACULTÉ DE DROIT DE LILLE

ENSEIGNEMENT

MM. DUEZ (✻, ⚷, avec palme, O. A. ⟨), Doyen, Professeur de Droit international public et de Droit constitutionnel, chargé du cours de Législation financière (Licence).

GUERNIER (✻, O. A. ⟨,), Professeur d'Economie politique (député) en congé.

MOREL (O. I. ⟨), Professeur de Droit administratif, chargé du cours de Droit administratif approfondi (Doctorat).

APPLETON (✻, O. I. ⟨, ⚷), Professeur de Procédure civile et Voies d'exécution.

LÉVY-BRUHL (✻, ⚷ avec palme, O. A. ⟨), Professeur de Droit romain.

PRUDHOMME (✻, ⚷), Professeur de Droit civil (en congé).

AMIAUD (✻, ⚷, O. I. ⟨), Professeur de Droit commercial, chargé du cours de Droit maritime (Licence).

LE BALLE, Professeur de Droit civil, chargé d'un cours de Droit civil approfondi (Doctorat).

MONIER, Professeur de Droit romain, chargé d'un cours d'Histoire du Droit public (Doctorat).

MAZEAUD, Professeur de Droit civil (Licence) et de Droit international privé (Licence).

LAVERGNE (O. I. ⟨), Professeur à la Faculté de Droit de Nancy, chargé de cours d'Economie politique et d'Histoire des Doctrines économiques (Doctorat).

SIBERT (✻, ⚷ avec palme, O. A. ⟨), Professeur à la Faculté de Droit de Rennes, chargé des cours de Droit international public (Licence et Doctorat).

HAMEL (✻, ⚷ avec palme, O. A. ⟨), Professeur à la Faculté de Droit de Strasbourg, chargé de cours de droit civil (Licence) et d'un cours de Droit commercial complémentaire (Licence).

LEPOINTE, chargé du cours d'Histoire du droit (Licence), et du cours d'Histoire du Droit privé (Doctorat).

LHOMME, chargé de cours d'Economie politique (Licence).

LASSERRE, chargé de cours d'Economie Politique (Licence), et du cours de questions économiques intéressant la région du Nord et de Législation industrielle (Licence).

RAULT, chargé de cours de Droit criminel (Licence).

DUFOUR (⚷, O. A. ⟨), chargé du cours d'Enregistrement.

ADMINISTRATION

MM. DUEZ (✻, ⚷ avec palme, O. A. ⟨), Doyen.
LÉVY-BRUHL (✻, ⚷ avec palme, O. A. ⟨), Assesseur du Doyen.
ETLICHER, Secrétaire des Facultés de l'Université.

DOYENS HONORAIRES

MM. VALLAS (✻, O. I. ⟨).
WAHL (✻, O. I. ⟨).
MM. PILON (✻, O. I. ⟨).
MOUCHET (✻, O. I. ⟨).

PROFESSEURS HONORAIRES

MM. WAHL (✻, O. I. ⟨).
JEZE (✻, O. I. ⟨).
DEMOGUE (O. I. ⟨).
COLLINET (O. I. ⟨).
PILON (✻, O. I. ⟨).
LÉVY-ULLMANN.
MM. CASSIN (✻, ⚷ avec palme, O. A. ⟨).
AFTALION (✻, O. I. ⟨).
VALLAS (✻, O. I. ⟨).
LACOUR (✠ O. I. ⟨).
MOUCHET (✻, O. I. ⟨).

SECRÉTAIRE HONORAIRE

M. ROSEAU (O. I. ⟨).

La Faculté n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les thèses ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

INTRODUCTION

Les caractères particuliers de l'organisation de la coopération en Russie soviétique

Quand on parle des coopératives russes, il est important de remarquer qu'elles ont adopté, comme les coopératives de tous les pays du monde, les statuts de Rochdale, avec les quatre grandes règles bien connues : a) *ristourne de fin d'année au prorata des achats* ; b) *une seule voix par actionnaire aux assemblées générales* ; c) *principe de la porte ouverte* ; d) *propriété et gestion remises aux délégués directs ou indirects des consommateurs.*

Cependant, quoiqu'elle ait adopté le type de Rochdale en 1908 *dans un Congrès, à Moscou, la coopération russe se distingue par certains caractères particuliers : tout d'abord c'est un mouvement qui est surtout rural. La Russie est un pays dans lequel quatre-vingt-dix pour cent de la population cultivent la terre, et naturellement le mouvement coopératif a le même caractère : les neuf dixième des sociétés coopératives sont des coopératives de paysans.*

Un second caractère de la coopération russe, c'est

la confusion de toutes les formes de la coopération : consommation, production, crédit et agriculture. Dans les autres pays, en France par exemple, la coopération est séparée : certaines sociétés s'occupent exclusivement du crédit, les autres uniquement de fabriquer des produits, les autres de la consommation. En un mot, chaque catégorie de la coopération française a une spécialité bien déterminée, tandis qu'en Russie, dès que la coopérative est fondée, elle s'occupe de tout ce qui lui paraît répondre aux besoins de la population, que ce soit dans l'ordre de la production, de la consommation, du crédit, de la vente ou de l'achat. C'est ainsi par exemple, que dans un village russe, une société coopérative de consommation a construit une usine électrique qui fournit le courant à neuf villages voisins ; elle a mis en marche un atelier mécanique pour la réparation et la fabrication de machines agricoles. Elle a fondé une Maison du Peuple qui possède une salle de théâtre, une bibliothèque, un salon de lecture. Nous pouvons citer encore un autre exemple : en Sibérie, s'est fondée en 1891, *une vaste association coopérative de production du beurre. Elle fournit le beurre, non seulement à la Russie, mais encore aux divers pays d'Europe. Cette grande coopérative, qui était, à son origine, une coopérative agricole de production, est devenue en même temps une société coopérative de consommation. Dans la plupart des villes de Sibérie, elle a ouvert des magasins, et fournit à ses membres, aux paysans qui sont ses associés, tous les objets dont ils ont besoin. On voit souvent en Russie, un grand nombre de sociétés qui débutent comme sociétés de consommation et créent bientôt des ateliers dans lesquels elles produisent tous les objets : vêtements, cuirs, chaussures, objets en bois, etc.*

Signalons un troisième trait de la coopération russe : c'est une soif de connaissance qui se rencontre non seulement chez les leaders, mais parmi tous les militants ; soif de connaissances qui résulte de l'état

d'âme d'un peuple dont les couches profondes s'éveillent seulement à l'instruction et dont l'élite ressent d'autant plus vigoureusement le besoin d'instruction.

En conséquence, il existe dans la coopération russe un désir immense de civilisation. Il n'y a pas en Russie de coopérative qui n'ait une bibliothèque : le peuple russe a pris un grand intérêt à la coopération. C'est avec attention qu'il lit tous les livres qui parlent de coopération. L'Union coopérative de Moscou entretient 200 cercles d'étude et de propagande, elle occupe une grande place dans la vie de Moscou. Il faut signaler aussi un dernier trait de la coopération russe : c'est la protection de la maternité et de l'enfance. La coopération de consommation développe de plus en plus largement son effort dans le domaine de la protection de la mère et de l'enfant. A cet effet, la coopération de consommation prélève, sur les bénéfices et sur le chiffre d'affaires, un certain pourcentage affecté à des œuvres sociales ; ces sommes servent à organiser des cercles, jardins d'enfants, terrains de jeux, consultations pour les mères et les enfants. Le nombre de ces œuvres organisées par la coopération augmente chaque année. L'an dernier, le Centrosoyous a institué la consultation circulante pour la protection de la maternité et de l'enfance. L'idée qui a présidé à la fondation de cette consultation circulante, consiste à mettre à la disposition des familles paysannes habitant les hameaux les plus éloignés, l'assistance médicale et des conseils médicaux.

Après avoir esquissé les caractères particuliers de la coopération russe, nous allons passer à l'étude du mouvement coopératif en Russie, avant la Révolution, après la Révolution et sous le régime de la N. E. P., c'est-à-dire la Nouvelle Economie Politique.

CHAPITRE PREMIER

LA COOPÉRATION RUSSE AVANT LA RÉVOLUTION

§ 1. — Les origines de la coopération en Russie et son progrès pendant la guerre

La pratique de la coopération en Russie est très ancienne. Elle était connue sous une double forme : sous celle du mir et sous celle de l'artel. On peut dire qu'en Russie la propriété commune a été la règle durant plusieurs siècles et jusqu'à la dernière Révolution, du moins pour une grande partie de la population. La propriété du domaine appartenait au mir, c'est-à-dire à la commune, et la commune la répartissait entre ses membres en parcelles, par des partages qui étaient répétés tous les dix ans, quelquefois tous les vingt ans, mais parfois tombaient en désuétude, de sorte que la propriété restait à perpétuité entre les mains des paysans. Ce n'est point à dire que le mir constituait une association coopérative de culture : chaque lot était cultivé séparément. Néanmoins, sous ce régime, les paysans russes admettaient l'idée de faire avec leurs voisins, une communauté, et l'esprit du paysan russe se prêtait bien à cette solidarité. Il est vrai

que chacun cultivait individuellement sa part ; mais le mir avait créé une association forcée pour de mutuels services.

L'autre forme d'association était l'artel. Déjà, longtemps avant la Révolution, dès la fin du siècle dernier, on trouve dans la Russie des associations de culture qu'on appelait des artels, mot qui signifie association. Les associés mettaient en commun les terres, semailles, labour, moisson et les travaux se faisaient, comme si toute la terre était la propriété d'une seule personne ; aucun membre de l'artel ne pouvait cultiver séparément son bien. C'est le chef de l'artel qui désignait le travail de chacun. C'était généralement à la culture du blé que s'employaient les artels.

A la fin de l'été, quand la moisson était terminée, le directeur de l'artel répartissait la récolte de la façon suivante : on faisait trois parts, une part pour les semences, une part que l'on mettait en réserve, puis tout le reste était partagé en parts égales entre les sociétaires.

Que la Russie fut prédisposée à la coopération, cela s'explique par ces traditions, mais en même temps il faut reconnaître qu'il y avait bien des obstacles qui s'y opposaient.

Tout d'abord l'ignorance. La Russie est un pays dans lequel 80 % de la population sont illettrés ; c'est une proportion beaucoup plus forte que dans aucun autre pays d'Europe.

Les associés n'étant pas capables de lire les journaux coopératifs, ni même le texte des articles de leurs statuts, ce fut naturellement un obstacle au développement de la coopération.

Ajoutons encore la pauvreté. Les communes russes sont pauvres et ne peuvent pas réunir, sous forme de versements d'actions, le capital nécessaire à la plus modeste coopérative.

Il faut signaler l'hostilité du Gouvernement russe

qui empêche le développement du mouvement coopératif. C'est ainsi, par exemple, qu'en 1860, quand Schulze Delitche voulut faire une conférence sur les coopératives de crédit à Riga, la conférence fut interdite. En raison même de l'hostilité du Gouvernement tsariste, le mouvement trouva à ce moment un concours considérable parmi les intellectuels qui cherchaient à réaliser le bonheur de tout le genre humain par le moyen de la coopération appliquée à chaque branche de l'activité économique.

La rigueur, il est vrai, du Gouvernement, ne dura pas longtemps, elle s'était relâchée en 1905, à la suite de la Révolution, qui fut écrasée par le Gouvernement. Malgré sa victoire, le Gouvernement russe fut obligé de faire certaines concessions à la coopération. Il a fini donc par donner une consécration légale au mouvement coopératif par une loi qui reconnaît les statuts.

A partir de 1905, on comptait par milliers les sociétés coopératives fondées chaque année. En 1914, à la veille de la guerre, il y en avait déjà plus de 30.000, dont 10.000 de consommation. Par conséquent, c'est pendant cette période, de 1905 à 1914, que le mouvement coopératif prend une grande extension. Ce mouvement se développe particulièrement pendant et après la guerre.

La raison a été la même partout, à savoir la pénurie des denrées, la hausse des prix et l'exploitation des commerçants, qui ont déterminé la population à chercher les moyens de mieux s'alimenter, et à meilleur marché, dans les coopératives.

En Russie, les pouvoirs publics ont commencé à reconnaître que la coopération est appelée à devenir une puissance publique pour le ravitaillement de l'armée et de la population.

A cet effet, le Gouvernement tsariste supprime les mesures restrictives à l'égard de la coopération,

et fait tout son possible pour favoriser le développement des sociétés coopératives.

Voilà pourquoi, pendant la guerre, la coopération a fait des progrès énormes. Le nombre des coopératives de consommation, qui était évalué à 10.000 à la veille de la guerre, était évalué, au début de la Révolution en 1917, à près de 20.000, et le total des coopératives à 46.000.

§ 2. — La coopération générale de consommation

a) *Centrosoyous.*

A la tête de la coopération russe se trouve l'Union centrale panrusse des sociétés de consommation (Centrosoyous). Elle s'est organisée à Moscou, en 1898. Cette vaste organisation est constituée uniquement entre coopératives de consommateurs dans le but de réunir toutes les unions coopératives, les sociétés de consommation et les autres associations coopératives de Russie, pour les organiser conformément aux statuts et défendre, d'une façon générale, les intérêts des sociétés auprès des pouvoirs publics. Le Centrosoyous est administré par un Conseil de 20 membres, élus chaque année par le Congrès coopératif national. D'après les statuts, peuvent devenir membres du Centrosoyous : 1° les unions des sociétés qui représentent au moins 10.000 coopérateurs ; 2° les unions et groupements mixtes, c'est-à-dire englobant les différentes branches de la coopération. Tous les membres du Centrosoyous paient un droit d'entrée et doivent acheter une part d'adhérent. Les membres du Centrosoyous doivent se soumettre à toutes ses décisions ;

effectuer leurs achats et subvenir à leurs besoins, toutes les fois que cela est possible, par son intermédiaire. Les membres du Centrosoyous sont libres de le quitter, mais à condition de prévenir six mois d'avance.

Dans le domaine économique, le Centrosoyous se charge : 1° de procurer à ses membres les fonds de roulement nécessaires aux achats en commun ; dans ce but il effectue les opérations de crédit indispensables ; 2° Il aide les unions et les sociétés coopératives dans leurs achats de marchandises, en achetant pour son propre compte. Le Centrosoyous représente les intérêts de la coopération. Dans ce but, il recueille, élabore et publie tous les renseignements se rapportant à la coopération ; il convoque des Congrès et des Conférences. Enfin, le Centrosoyous s'occupe également de l'éducation et de l'instruction des masses coopératives. Les fonds du Centrosoyous sont composés des versements de ses membres augmentés d'une partie des bénéfices annuels ; un capital spécial est constitué par des dépôts et des sommes empruntées.

b) *Les progrès du Centrosoyous.*

Au point de vue économique et commercial, le Centrosoyous a progressé très rapidement. Le nombre de ses membres décuple (de 1906 à 1916), il passe de 300 à 3.000 et son chiffre d'affaires augmente de 2 millions de roubles à 90 millions de roubles. A la prospérité du Centrosoyous contribue beaucoup le Gouvernement provisoire. Ce dernier appuie le Centrosoyous pour le ravaitaillement de l'armée et de la population. Au début de la Révolution, le gouvernement de Kerensky s'est attribué le mono pole du blé, des tissus, sucre, cuir, charbon, etc... Pour la distribution des objets énumérés, les pou-

voirs publics s'adressent au Centrosoyous. Déjà à ce moment, la coopération russe rentre dans le système général de la régularisation de la vie économique du pays. Le montant des opérations commerciales du Centrosoyous en 1917 est de 100 millions roubles.

Dans le domaine de la production industrielle, le Centrosoyous a réalisé également des progrès considérables. Au 1er octobre 1917, le Centrosoyous possédait déjà dix-sept grandes entreprises industrielles. La production industrielle des dix-sept entreprises s'éleva en 1917 à 100 millions de roubles.

L'activité industrielle du Centrosoyous couvre quatre domaines principaux.

1. La laiterie et la transformation des graisses (savonnerie).
2. Le travail des fécules et amidons.
3. L'industrie des forêts et du combustible.
4. L'industrie des cuirs et chaussures.

Le premier groupe comprend quatre usines, le second dix usines, le troisième une usine, le quatrième des tourbières à Rechetnikow et diverses coupes de forêt dans le département de Moscou. En plus de ces fabrications, il faut citer une importante confiserie à Moscou, une manufacture de tabac dans le département de Tambow, une charcuterie à Moscou, quatre fabriques de conserves à Moscou et en Crimée une briqueterie et des minoteries.

Signalons aussi les données statistiques qui caractérisent d'une façon générale les progrès réalisés par le Centrosoyous. En 1910, le Centrosoyous groupait 3.000 sociétés, parmi lesquelles on comptait seulement 1.000 sociétsé de consommation ; le reste était des sociétés de crédit et des associations agricoles. En 1917, on comptait plus de 30.000 sociétés, avec 10 millions de membres. Si nous divisons le nombre des coopérateurs par le nombre des sociétés, nous n'avons qu'une petite moyenne de 340 membres par société, En même temps, il ne faut pas oublier

que chaque unité représente une famille, et par conséquent doit être multiplié par 5, nous avons alors le chiffre de 50 millions d'habitants, ce qui représente une proportion considérable, 32 % de la population.

c) *Premières opérations à l'étranger.*

Les premiers dix ans de son fonctionnement (1898-1907), le Centrosoyous n'exécutait que des opérations analogues aux opérations à la commission, en d'autres termes recevant des commandes de ses succursales, il les transmettait à un certain cercle de fournisseurs. En tenant compte de la somme globale des opérations annuelles, il calculait sa commission. Le Centrosoyous n'avait alors aucun rapport avec le marché mondial et les importations pour la Russie s'effectuaient directement avec les firmes privées. En 1907, le Centrosoyous organise le premier dépôt de marchandises vendues au détail. Les achats de marchandises se faisaient chez les fabricants en gros. Au fur et à mesure du développement de ses opérations, le Centrosoyous recevait des propositions de la part des représentants de maisons étrangères pour les commandes de marchandises. Malgré l'importance du bénéfice pouvant résulter de ses opérations, deux conditions essentielles étaient entièrement indispensables à leur réalisation : posséder des fonds considérables d'abord, puisque au début les relations commerciales se font naturellement au comptant et en outre, les commandes elles-mêmes devaient être faites « en gros ». Cependant les ressources du Centrosoyous étaient excessivement restreintes ; mille roubles étaient déjà une grosse somme.

L'insuffisance des ressources était compensée par la rapidité des opérations. Le chiffre d'affaires des

opérations totales demeurait cependant insuffisant pour traiter une commande en gros à l'étranger. Cependant, les opérations avec l'étranger ont débuté encore en 1908 principalement dans le domaine des marchandises coloniales comme le riz, café, etc. Les relations engagées prirent lentement un caractère régulier en se transmettant aux autres marchandises. Ainsi, en 1910-11, le Centrosoyous passe des commandes avec plusieurs maisons étrangères pour la fourniture d'onguents pour les métaux. Il traite simultanément avec une firme hollandaise pour l'importation du cacao. En élargissant ses commandes sur le marché mondial, le Centrosoyous engagea des relations commerciales avec plusieurs pays, l'Allemagne va jouer un rôle prédominant en ce qui concerne les importations ; principalement de machines pour la préparation des cuirs, de fruits secs de Californie, de légumes secs de préparation allemande, de sardines portugaises, de moutarde, etc.

Les relations commerciales étroites existant entre la Russie et l'Allemagne avant guerre ne pouvaient avoir de répercussion sur les opérations du genre de celles du Centrosoyous. Outre l'Allemagne, les autres pays avaient leur part d'importation. La Hollande exporte le riz, café, cacao, etc. ; l'Angleterre, des poissons, épicerie, noix de Chine ; la France, la vanille, des figues, des sardines et l'huile de Provence ; la Suisse, le fromage et le chocolat. Avec les autres pays, il n'existait pas de relations régulières. Le Centrosoyous avait l'intention de faire venir le poivre directement de Singapour, mais on ne pouvait pas faire de commande inférieure à 50 sacs, par suite on a dû s'abstenir de cette opération.

En 1912, fut créée « l'Agence d'Odessa », et par son entremise le Centrosoyous traitait directement avec les pays du Proche Orient, la Turquie et la Grèce, qui lui fournissaient noix, olives, huiles, etc. Simultanément, le Centrosoyous fit des achats de

fruits secs et de noix en Perse. Bref, déjà pendant la guerre, il s'est mis en rapport avec le marché d'Extrême Orient par la création d'une succursale à Vladivostok.

Le Centrosoyous fournissait aux sociétés faisant partie de son organisation des marchandises de toute nature. Les commandes dans les autres branches prirent également une grande extension. En 1916, le Centrosoyous passe des commandes avec les maisons anglaises et suédoises pour la fourniture de papier, crayons, plumes, etc. En même temps, il engage des relations avec l'Amérique en faisant des commandes de machines à écrire d'un type spécial, avec la marque « Union », d'appareils de cinématographe et autres installations pour théâtres populaires. En 1916, le Centrosoyous fait 40 % du total d'importation de harengs.

En même temps, se développe la section de production du Centrosoyous, pour celle-ci une grande quantité de matières premières de provenance étrangère furent indispensables. Tout ceci remonte à l'époque de la guerre mondiale. Pendant la guerre, le chiffre d'affaires du Centrosoyous augmente tous les mois ; mais le marché intérieur subissait une baisse tandis que les voies des échanges extérieurs étaient brusquement interrompues — le fonctionnement normal des opérations subit une décadence. Il était donc indispensable de trouver de nouveaux débouchés, de nouvelles marchandises. Le Centrosoyous ne pouvait et ne voulait pas rester inactif à l'égard des nouveaux besoins économiques du pays et se mit avec beaucoup d'énergie au travail de réorganisation. Des comptoirs furent créés à Vladivostok, Arkangelsk, Mourmansck, Helsinforgs, etc. Du côté européen, les relations commerciales se poursuivent avec l'Angleterre, à l'Extrême Orient avec le Japon, la Chine et les États-Unis. Dans tous ces pays, le Centrosoyous ouvre des succursales.

L'activité de ces dernières, parmi elles celle de Londres, mérite une attention considérable. Ainsi le comptoir de Stockholm passe des commandes « en gros » avec « l'Union des coopératives suédoises ». Il fut décidé que le marché suédois fournirait la coopération russe d'ustensiles en métal, allumettes, engrais chimiques et poisson. En Norvège, ainsi qu'en Angleterre, Suède, Amérique et autres pays, conformément aux conditions juridiques locales, on a dû fonder des « Sociétés par actions du Centrosoyous ». Sur 1.000 actions des dites sociétés, 995 appartenaient au Centrosoyous. Le comptoir se trouve à Christiana, au capital de 100.000 couronnes ; parmi cette somme, il possédait un capital de 1,5 millions de couronnes pour les opérations. Au Japon, le Centrosoyous possède deux comptoirs, à Iokhame et Kobé, mais la capacité d'effectuer des opérations était minime par suite de la baisse du rouble, par rapport à la monnaie japonaise. Il était question de trouver les moyens et les fonds indispensables pour les achats à l'étranger.

Pour améliorer sa situation financière, le Centrosoyous décida d'organiser l'exportation de marchandises et de matières premières de la Russie.

Les opérations du Centrosoyous en ce qui concerne l'importation, commencèrent lors de la création du dépôt. Elles furent soutenues longtemps par les représentants des maisons étrangères.

Les événements extérieurs et le développement intérieur du Centrosoyous engagèrent ce dernier à élargir ses achats à l'étranger. L'éloignement du marché étranger et la complexité des opérations avec ce dernier obligeaient le Centrosoyous à s'attribuer le monopole du commerce extérieur à l'égard des autres sociétés et coopératives de consommation.

Dès le début de son fonctionnement, le Centrosoyous n'avait pour but que l'importation de marchandises de l'étranger, et il ne s'occupait pas de

l'exportation, mais les événements extérieurs ont posé devant lui ce problème.

d) *Organisation des agences à l'étranger*

Le développement incroyable des opérations du Centrosoyous donna l'idée d'organiser des succursales pour les achats à l'étranger. La première succursale fut fondée en juillet 1917 à Londres, puisqu'à cette époque le Centrosoyous entretenait des relations très importantes avec l'Angleterre. Après s'être rendu compte des difficultés dans les relations avec Londres, on en a créé une à Christianai, et sous peu des comptoirs seront établis dans les autres pays. La multitude des comptoirs donna naissance du projet de les concentrer dans un organe spécial du Centrosoyous. Concernant cette nouvelle organisation, nous donnerons des remarques détaillées plus loin, mais avant il est indispensable de noter en raccourci les relations mutuelles du Centrosoyous avec les organisations coopératives à l'étranger. En commençant ses opérations à l'étranger, le Centrosoyous, dès le début, avait l'intention de se mettre en rapport avec les organisations coopératives des autres pays. Mais avant guerre, il n'a pu créer des relations stables. Ceci pour bien des raisons, dont la principale fut la fraction des achats de la part du Centrosoyous d'abord et, d'autre part, l'absence d'adaptation pour les opérations d'exportation de sociétés étrangères. On avait l'intention d'ailleurs, de nouer des relations avec une société anglaise pour les achats en gros (C. W. S.), pour la fourniture de 10 wagons de harengs, mais la société ne put accepter la commande.

Quelques relations existaient avec une société suisse pour la fourniture en gros de fromages. En 1918, le Centrosoyous comptait 12 comptoirs

à l'étranger : à Londres, Paris, New-York, Marseille, Copenhague, Helsinforgs, Stokholm, etc.

Par suite de l'extension de l'activité commerciale de ses succursales et, d'autre part, vu les difficultés des rapports avec le Centrosoyous, ce dernier décida de créer une institution spéciale : « Direction des comptoirs étrangers du Centrosoyous », en abrégé : « L'Inocentre ».

L'Inocentre est dirigé par un président et deux membres. Dans les travaux du Conseil d'administration peuvent prendre part les membres du Centrosoyous résidant à l'étranger.

Avant la fondation de L'Inocentre, la direction générale des comptoirs à l'étranger appartenait au comptoir de Londres ; mais l'importance de ses propres opérations ne lui permettait pas de prêter assez d'attention aux autres comptoirs situés dans les trois parties du monde. Or, il n'y avait pas de nécessité de régulariser strictement la vie de ces comptoirs, vu que le Centrosoyous lui-même s'occupait de ses affaires. Mais dès la rupture des relations avec lui, les comptoirs séparés étaient soumis à la direction de leurs propres gérants.

Les difficultés de relations avec les comptoirs orientaux ont obligé la direction d'exonérer leur soumission directe de la compétence de la nouvelle organisation et de remettre la régularisation de leur fonctionnement provisoirement au comptoir principal, qui servait de centre pour la Sibérie, L'Oural et Volga.

Les relations des comptoirs de l'Extrême-Orient avec le Centrosoyous portaient uniquement un caractère d'information. D'autre part, avant l'union de la Russie du Nord avec le centre, le comptoir d'Arkanguelsk était dirigé par l'administration des comptoirs étrangers du « Centrosoyous », recevant toutes les instructions nécessaires de la dernière. Les devoirs de la nouvelle organisation peuvent

être divisés en deux genres de fonctions. En premier lieu, L'Inocentre assume la gestion des travaux du Centrosoyous à l'étranger ; dans ce but, il devait dresser un plan général pour la direction des comptoirs en tenant compte de sa politique financière et économique. En même temps, L'Inocentre accomplissait les fonctions de représentation générale du Centrosoyous à l'étranger.

En second lieu, nous avons des multiples devoirs dans le domaine de la direction elle-même. Ces devoirs comportent la direction des fonds du « Centrosoyous », ceux qui se trouvent à l'étranger, ainsi que les autres pouvant provenir des ventes des exportations de la Russie.

En tenant compte de cette conception, il résulte un certain nombre de problèmes : comme l'approbation des emprunts et, en général, les conditions des crédits à l'étranger, la discussion du projet de la participation du Centrosoyous avec le concours des autres sociétés coopératives aux affaires financières, l'acquisition d'immeubles ou moyens de transport (bateaux). La même catégorie des devoirs comprend les fonctions ayant le caractère administratif en général. Ainsi, L'Inocentre doit s'occuper du développement du réseau des comptoirs du Centrosoyous à l'étranger ; dans ce but, il a le droit de fonder des comptoirs nouveaux, ainsi que de déplacer ou de procéder à la fermeture des comptoirs existants ; il donne l'autorisation à chaque comptoir de traiter avec les autres organisations coopératives en Russie, et statue sur la possibilité et les mesures pour le financer. Or, le règlement de L'Inocentre comprend la fonction de la nomination et démission des employés, l'attribution de la rémunération, convocation de nouveaux collaborateurs, la délégation de représentants du Centrosoyous aux Conférences internationales. A L'Inocentre est attribué également le droit de con-

voquer la réunion des représentants du Centrosoyous à l'étranger.

Les résultats pratiques de l'existence de L'Inocentre se manifestent avant tout dans le domaine le plus utile pour le Centrosoyous, en réalisation des marchandises russes à l'étranger.

Il est compréhensible que l'organisation du Centrosoyous ayant un caractère de consommation, ne pouvait pas se limiter aux opérations d'achats à l'étranger ; comme nous l'avons brièvement indiqué, le manque de devises étrangères — par suite de la dépréciation du rouble russe — a obligé le Centrosoyous à tenir des devises étrangères sous forme de matières premières et, à l'aide de ces dernières, il pouvait effectuer ses payements pour les marchandises étrangères.

Ainsi le Centrosoyous devient, comme les autres organisations coopératives russes, une organisation de vente et d'achat, et son importance s'accroît surtout sur le marché mondial. Le comptoir de Londres a dépensé, avec la transmission des fonds dans les autres comptoirs du Centrosoyous, 1 million de livres sterling. Il expédia ainsi les marchandises anglaises dans le Nord de la Russie pour une somme de 750.000 livres (manufacture, chaussures, tabacs, produits chimiques, etc.). En Sibérie furent expédiées diverses marchandises pour une somme de 200.000 livres.

Or, on a envoyé au comptoir de Changhaï, en devises étrangères, 50.000 livres pour les achats de thé et autres marchandises, et au Japon 70.000 livres. Il faut noter qu'au Japon les comptoirs du Centrosoyous travaillent avec celui de Vladivostok en espèces japonaises.

Pour posséder des valeurs étrangères en quantité importante, le Centrosoyous est obligé de rassembler les matières premières en Russie pour leur exportation à l'étranger. Ainsi, au Sud de la Russie,

le Centrosoyous rassemble tabacs, potasse, cornes et laine. Dans le Nord : fourrures, huile de foie de morue, etc. Une part de ces marchandises était réalisée sur les marchés anglais, français, norvégiens et autres.

§ 3. — La coopération agricole de production

a) *Union des Artels de Sibérie pour la production du beurre*

Passons maintenant à l'étude des artels pour la production du beurre.

On désigne sous le nom d' « artel », une « association de travailleurs désireux d'exploiter collectivement une ferme, par l'utilisation en commun des installations, de l'outillage, du bétail, etc. ».

Il est indispensable de mentionner deux facteurs principaux ayant particulièrement contribué au développement des artels pour la production du beurre.

Le premier facteur c'est la présence de vastes et féconds pâturages, situés au Sud de la Sibérie, et le deuxième facteur la construction, au XIX^{e} siècle, de la grande voie ferrée sibérienne, qui offre à la production du beurre la possibilité de l'exportation sur les marchés russes et étrangers.

La première association pour la production du beurre fut fondée en 1891 en Sibérie. Elle a pris une grande extension au début. Mais le manque de fonds était une gêne considérable pour la coopération.

Les difficultés financières furent bientôt aplanies grâce à l'énergie infatigable d'un coopérateur russe,

M. Balachkïn. En 1902, M. Balachkïn s'est mis en rapport avec le Ministre de l'Agriculture, adressant à ce dernier un mémoire dans lequel il indiquait la possibilité du développement, sur une vaste échelle, de la production du beurre en Sibérie, et demandait au Gouvernement une aide financière.

Ayant obtenu des subventions du Gouvernement, les artels procèdent à la construction d'usines pour la production du beurre. C'est ainsi que petit à petit progresse la coopération agricole. Par la suite, elle a pris une si grande extension qu'elle a fini par faire disparaître toutes les entreprises capitalistes. Plus tard, en 1908, tous les artels pour la production du beurre se groupent en « Union des artels de Sibérie pour la production du beurre ». Cette nouvelle organisation a pour tâche :

De contribuer à la formation de nouvelles sociétés coopératives ; d'organiser la vente du beurre coopératif en gros ; d'augmenter la production d'usines coopératives, dans ce but il fallait acquérir des meilleurs moyens de production et en même temps inviter des spécialistes ; d'assurer aux membres des coopératives les objets de première nécessité.

Développement de l'activité de l'Union coopérative pour la production du beurre, de 1908 *à* 1918.

Années	Nombre des coopératives	Nombre de magasins	Chiffre d'affaires en milliers de roubles
1908	65	12	2,880
1909	108	20	2,924
1910	181	34	4,355
1911	218	54	4,255
1912	328	133	7,485
1913	563	502	14,066
1914	804	600	20,208
1915	902	681	34,854
1916	922	694	73,498
1917	1.410	1.167	160,367
1918	2.047	2.310	218,056

Pour augmenter le nombre de ses adhérents, l' « Union » englobe non seulement les coopératives agricoles de production, mais aussi les coopératives de consommation.

Pour donner une idée de l'activité économique de l' « Union », il faut examiner le tableau précédant, qui montre les résultats brillants obtenus par le travail coopératif.

En ce qui concerne les opérations commerciales de l' « Union », il faut dire qu'elles se divisent en deux catégories principales : ventes à la population du beurre, du fromage, de la viande, des œufs et des autres produits de provenance agricole ; achats des objets de première nécessité et de produits industriels. Maintenant, pour juger de l'activité commerciale de l' « Union », examinons les chiffres suivants :

Quantité de beurre vendue par « l'Union », de 1908 *à* 1917.

DATES	EN MILLIERS DE POUDS
1908	2.841
1909	2.981
1910	3.195
1911	3.848
1912	4.048
1913	4.443
1914	3.286
1915	4.612
1916	3.174
1917	3.521

En tenant compte de ces données statistiques, nous voyons non seulement l'augmentation de la production du beurre, mais également le développement de l'activité commerciale de l' « Union ».

Outre le beurre, les autres comestibles, comme la viande, la graisse et le fromage, trouvent des débouchés considérables par l'entremise de l' « Union ».

Ainsi en 1914, les totaux provenant de ventes des dits produits, s'élevaient à 4.285.600 de roubles en 1915, à 6.189.545 de roubles en 1917 à 10 millions de roubles.

Parallèlement avec les opérations de ventes, l' « Union » effectue des achats, ainsi que les données statistiques nous le démontrent.

Opérations d'achats de l'Union coopérative pour la production du beurre, de 1908 *à* 1918.

DATES	ACHATS EN MILLIERS DE ROUBLES		TOTAL
	des machines et moyens de production	des articles courants	
1908	17	127	144
1909	17	183	200
1910	274	315	589
1911	280	642	922
1912	397	641	1.038
1913	421	2.285	2.706
1914	663	8.999	9.662
1915	1.113	10.670	11.783
1916	1.371	9.780	11.151
1917	2.052	25.033	27.085
1918	4.056	121.211	125.266

Ce tableau nous prouve l'activité progressive de l' « Union », qui passe d'une production rudimentaire de beurre à une autre plus élevée au point de vue technique.

Pour se faire une idée de la situation économique de l' « Union », nous pouvons remarquer que son capital social, pour le 1er juin 1917, s'élevait à 10 millions de roubles.

Enfin, il faut signaler qu'au 1er avril 1918, l' « Union » groupait 2.047 sociétés coopératives. Ces dernières comprenaient, à cette date, 500.000 membres. Les actionnaires des coopératives étant presque toujours des chefs de famille, représentent

chacun en moyenne cinq personnes. Les 500.000 coopérateurs qui figuraient pendant la guerre sur les registres, correspondaient environ à 3 millions de la population russe.

b) *L'Association centrale pour la production du lin*

La production du lin en Russie occupe une place assez importante dans l'économie rurale. Il suffit de noter que dans la surface mondiale, qui est consacrée à la culture du lin, la part de la Russie est de un cinquième, et que sur le marché mondial la Russie fournit 60 % de toute quantité du lin.

Cependant les procédés de culture du lin jusqu'en 1912 présentaient un caractère primitif, tant au point de vue de la production qu'au point de vue de la fourniture des produits sur le marché. Les produits, avant d'arriver au marché, passaient par une longue chaîne d'intermédiaires et accapareurs.

Les revenus provenant de la production du lin jouaient un rôle considérable dans les budgets des paysans.

En 1905 et 1906, le revenu de la culture du lin présentait 50 % du revenu total.

Les circonstances mentionnées maintenant, la production extrêmement primitive du lin et l'exploitation des paysans producteurs de lin par les intermédiaires, devaient attirer l'attention des coopérateurs russes. C'est ainsi qu'en 1900 était fondée la première organisation coopérative pour la production du lin. Elle avait pour but de lutter contre les intermédiaires et accapareurs qui exploitaient les producteurs de lin.

Les premières expériences pour libérer le paysan de l'emprise d'intermédiaires étaient faites en 1912 ; mais cinq ans après le nombre des associations coopératives pour la production du lin, a été évalué à 2.000.

La crainte d'isolement et de la dispersion a obligé les coopératives à se grouper en unions. A la fin de 1917, on comptait déjà 247 unions dans 16 gouvernements. Simultanément avec la création des unions, se développe une idée concernant le groupement, non seulement des coopératives particulières, mais aussi de leur union. Ainsi fut fondée l'Association centrale pour la production du lin, englobant plusieurs coopératives et unions. Dès le début, cette organisation, en tenant compte de son statut, mit en exécution de plus vastes projets. Conformément à ses engagements, l'Association centrale devait accorder son concours aux organisations pour la transformation et la vente du lin. Or, elle s'engageait à faciliter l'écoulement des produits et à fournir aux paysans les instruments ou le crédit qui leur faisaient défaut, à libérer le paysan des intermédiaires, tout en lui permettant de vendre ses produits à des conditions meilleures.

Poursuivant de telle façon son but, l'Association centrale pour la production du lin réalisa, en peu de temps, des progrès considérables : en 1918, elle groupait déjà 66 unions régionales. Il convient de noter que ces unions régionales à leur tour, englobaient plus de 4.000 coopératives avec 2 millions de membres.

Son chiffre d'affaires, pour l'exercice 1915-16, s'est élevé à 5 millions de roubles ; l'année suivante, 1916-17, il dépassait 100 millions de roubles, et de 1917 à 1918, il avait augmenté cinq fois par rapport à l'année précédente.

Pour atteindre rapidement un tel chiffre d'affaires, il est évident que l'Association veillait à l'exécution de ses principaux devoirs. Elle prêtait d'abord son concours aux producteurs de lin pour la vente, dans des conditions favorables, ainsi qu'elle statuait les mesures pour la prospérité générale des entreprises, en se basant sur l'augmentation du travail

et par conséquent de la production. Ainsi, en 1916, l'Association centrale était capable de rassembler avec peine une centaine de mille pouds de lin, tandis que deux ans après, la quantité de lin rassemblée atteignait le chiffre de 2.300.000 pouds.

A l'égard de l'exportation du lin à l'étranger, l'Association centrale réussit, en 1918, à prendre une position particulièrement intéressante. En cette année, l'exportation du lin russe par l'entremise de l'Association centrale, s'élève à 75 % de l'exportation entière.

Créée en 1915, l'Association centrale pour la production du lin déjà en la première année de son existence, engagea des relations commerciales stables avec l'Angleterre, la France et le Japon.

En effectuant la vente du lin à l'étranger, l'Association centrale faisait également des achats de diverses marchandises et de machines indispensables.

L'importance de la culture du lin dans l'économie rurale a obligé l'Association centrale de créer une section économique qui doit étudier les diverses questions pratiques et s'occuper particulièrement de l'étude de la production et des débouchés du lin.

Dans le même but, l'Association centrale fonda un organe de la presse, *L'Information de l'Association centrale*, traitant les questions de la coopération du lin, etc.

§ 4. — La coopération de crédit

Pour avoir un tableau d'ensemble du mouvement coopératif russe jusqu'en 1917, il ne suffit pas de connaître les chiffres qui caractérisent les coopératives de consommation et de production, il est

indispensable de tenir compte du développement de la coopération de crédit.

La plupart des coopératives de crédit se sont constituées dans les années 1904 à 1912. Leurs membres individuels sont des paysans et des ouvriers agricoles. Les prêts sont, en général, accordés pour achat de machines, achat de bêtes de trait ou d'élevage, achat de semences. C'est le Conseil d'administration qui décide de l'octroi des prêts, et la commission de contrôle en surveille l'emploi. Il faut ajouter encore que les coopératives de crédit remplissent des fonctions d'approvisionnement et d'écoulement.

D'après l'administration centrale de la statistique, au 1er janvier 1912 on comptait :

1° 5.562 associations de crédit (caisses de crédit agricole), n'exigeant pas de versements de fonds lors de l'admission des sociétaires, régies par les statuts-types, en date du 14 septembre 1905. Elles peuvent être à responsabilité limitée ou illimitée. En fait, à responsabilité limitée ;

2° 2.476 associations de crédit d'épargne à responsabilité limitée ;

3° 1.405 caisses de crédit d'épargne communales, régies par la loi du 5 décembre 1905. Ces caisses diffèrent des précédentes en ce qu'elles sont créées par les administrations : volosts ou mirs ;

4° 107 caisses de crédit populaire de zemstvo, régies par les statuts-types publiés le 19 septembre 1906. Elles prêtent aux particuliers ou à des associations pour favoriser l'acquisition du cheptel. Elles favorisent la création de caisses de crédit locales.

Il est aussi d'autres caisses de crédit plus anciennes. Mais, à dater de 1905, le crédit coopératif grandit avec l'aide de l'État.

L'impulsion a été vive :

1° Sur les 5.562 coopératives de crédit (à res-

ponsabilité limitée ou illimitée), on en avait fondé 306 en 1903, 1.614 en 1904-1907, et 3.642 en 1911 ;

2° Des 2.476 associations de crédit et d'épargne, on en avait fondé 877 en 1903, 348 en 1904-1907, 1.251 en 1908-1911 ;

3° On a institué 1.405 caisses de crédit et d'épargne (dont 700 seulement existaient déjà avant 1905) ;

4° 107 caisses de crédit populaire de zemstvo ont été créées de 1907 à 1911 ;

5° De 1905 à 1911, on créait cinq fédérations d'établissements de crédit populaire.

Les autres caisses étaient antérieures à la loi du 7 juin 1904 régissant le crédit populaire.

Au 1er janvier 1912, il existait au total 14.000 coopératives de crédit.

Les associations de crédit disposent, au 1er octobre 1911, de 127 millions de roubles, dont 69 millions de roubles (54 %) de dépôts, 32,5 millions de roubles (25 %) de fonds empruntés à la Banque de Russie, aux zemstvos et aux simples particuliers.

Les caisses de crédit et d'épargne disposent de 175 millions de roubles, dont 114 millions de roubles de dépôts (65 %), 30 millions de roubles de parts sociales (17 %), 3 millions empruntés à la Banque d'État (1,5 %), 3 millions empruntés aux zemstvos (1,5 %) et 6 millions aux particuliers (3,5 %).

Les caisses de crédit et d'épargne communales et les autres caisses populaires des paysans, disposaient de 70 millions de roubles, dont 36 millions de dépôts et d'emprunts, 33,5 millions de ressources propres (48 %) et 0,5 million de roubles fournis par l'État. Les fédérations jouissaient des fonds mis à leur disposition par les coopératives.

Les caisses de crédit populaire de zemstvos disposaient, au 1er janvier 1912, de 30 millions de roubles, dont 22 millions de roubles de dépôts (73 %), 7 millions fournis par les zemstvos (23 %), et 1 million (3 %) par l'État.

Au total, au 1er octobre 1911, le fonds de ces coopératives de crédit atteint 402 millions de roubles, 241 millions de dépôts et d'emprunts (60 %), 35 millions (9 %) fournis par l'État, 126 millions de ressources propres de coopératives.

Franchissons cinq ans et arrivons à 1917. En 1917, les coopératives de crédit étaient au nombre de 16.000, avec 11 millions de familles environ ; le chiffre d'affaires atteignait 900 millions de roubles. Maintenant nous voyons quel énorme progrès a accompli la coopération de crédit de 1904 à 1917.

CHAPITRE II

LA COOPÉRATION APRÈS LA RÉVOLUTION BOLCHÉVISTE

§ 1. — La coopération a la suite de la Révolution communiste

A la veille de la Révolution bolchéviste, la coopération russe jouissait de certaines libertés que lui avait conférées le Gouvernement de Kerensky. Pendant la guerre, les mesures restrictives des pouvoirs publics furent complètement supprimées ; tout au contraire, le Gouvernement s'employa à favoriser les sociétés coopératives. Il en fit même, dans une certaine mesure, des centres d'alimentation et de ravitaillement de la population. Toutefois, la nécessité de l'autorisation préalable ne fut supprimée qu'après la Révolution de mars 1917 par le Gouvernement provisoire. Ce dernier a publié la loi du 20 mars 1917, qui concerne la fondation des associations coopératives. D'après cette loi, la coopération avait le droit de se développer librement, à condition d'observer certaines règles juridiques. Pour la première fois, la législation soumettait tout le mouvement coopératif à une loi unique et indi-

quait la procédure de constitution des sociétés coopératives. Celles-ci devaient se faire enregistrer auprès des tribunaux d'arrondissement. La nouvelle loi facilitait le groupement des coopératives en unions, et celui des unions en fédérations. Les coopératives étaient autorisées à s'occuper de l'éducation et de l'instruction des masses coopératives.

Libérée des entraves qui l'avaient arrêtée jusqu'alors, la coopération commença à s'organiser pour réaliser les grandes tâches que la Révolution imposait au pays. C'est à elle que le Gouvernement de Kerensky fit appel pour assurer le ravitaillement de l'armée et de la population, pour établir le monopole des céréales et organiser la distribution des objets de première nécessité. La coopération se trouvait ainsi totalement absorbée par son travail de ravitaillement quand survint la Révolution bolchéviste.

La politique bolchévique lui fut totalement néfaste pour des raisons soit de principe, soit d ordre politique. Le mouvement coopératif fut en fait supprimé, ses biens furent confisqués, ses boutiques purement et simplement transformées en magasins de ravitaillement de lÉ'tat, en propriété de ce dernier et gérées par des fonctionnaires soviétiques. Les coopératives se trouvèrent ruinées.

Cette politique de ravitaillement officiel ne dura pas bien longtemps, un an après elle a fait faillite ; c'est pourquoi, devant le fiasco complet, Lénine était obligé de déclarer, dans un discours au Conseil d'Économie Nationale, en termes tout à fait catégoriques, que « les coopératives étaient l'unique organisme de tout le régime capitaliste qui fut bon, et qu'il fallait les conserver, et les conserver absolument, à tout prix ».

Après quelques hésitations, les membres du Gouvernement soviétique durent se rendre aux raisons de Lénine. C'est ainsi qu'un an après la Révolution,

le Gouvernement des Soviets publia un décret sur les « coopératives de consommation ».

Ce décret contenait les dispositions principales suivantes :

« Les entrepôts et magasins des coopératives ne peuvent être nationalisés. Dans les localités où les organes locaux de l'autorité soviétique auraient, avant la publication du présent décret, nationalisé ou minicipalisé les coopératives, réquisitionné ou confisqué les stocks des marchandises, toutes les coopératives devront être rétablies, toutes les marchandises devront être rendues, et il sera dressé un inventaire exact des pertes qu'elles auront subies. A l'avenir, il ne sera apporté aucun obstacle à l'activité légitime des coopératives ».

Le motif de ce revirement, ce ne fut pas seulement celui que nous venons d'indiquer, à savoir la suppression du mouvement coopératif et l'échec de la politique de ravitaillement officiel, mais aussi les circonstances économiques générales. A cette époque, par suite de la Révolution bolchéviste, toute la vie économique était profondément troublée. L'État se trouvait dans l'impossibilité absolue de remplacer le commerce privé supprimé. La Russie se trouvait en état de famine et de misère.

Alors il ne restait plus que les coopératives qui pouvaient, seules, assurer la distribution régulière des produits sur tout le territoire de l'État. Le Gouvernement soviétique le comprit, et fit encore un certain nombre de concessions au système de Rochdale. Le décret du 12 avril 1918 admit que les coopératives pourraient, comme jusqu'alors, se former par des cotisations versées par les membres, il admit également que les coopératives pourraient continuer à toucher des ristournes sur leurs achats. Le décret n'exclut pas tous les éléments bourgeois, mais seulement les propriétaires ou administrateurs d'entreprises commerciales ou industrielles. Enfin, il maintient l'indépendance des coopératives.

§ 2. — La coopération obligatoire

Il semblait donc que la coopération pouvait se développer librement à l'avenir et marcher seule vers ses propres destinées. Mais ce ne fut pas ainsi ; elle avait encore à subir bien des épreuves. Le Gouvernement soviétique accepta les coopératives comme mesure transitoire, pour fonctionner aussi longtemps que la Révolution sociale n'aurait pas accompli son œuvre. A la fin de 1918, le Gouvernement des Soviets avait réussi à mettre à exécution plusieurs points du programme communiste dans d'autres domaines de la vie économique : le principe de la nationalisation notamment avait été appliqué dans l'industrie, le commerce, les finances et les transports. La politique soviétique s'était engagée franchement dans la voie de la socialisation, et il était nécessaire d'aboutir dans un bref délai. Dans ces conditions, que pouvaient faire les coopératives ? Elles n'avaient donc plus de raison d'être. Et c'est pourquoi le Gouvernement soviétique estimait déjà possible d'appliquer le principe de la nationalisation dans le domaine coopératif aussi. Par un décret du 20 mars 1919, les coopératives furent nationalisées, confondues avec les Soviets. D'après le nouveau décret, les sociétés coopératives de consommation doivent, dans chaque ville ou village, se grouper en un organe de distribution unique : la commune des consommateurs. Chaque citoyen est tenu de devenir membre d'une commune et de s'inscrire auprès d'un centre de distribution. Le droit d'élire les Conseils d'administration et de contrôle de la commune de consommation n'était accordé qu'aux travailleurs manuels et intellectuels et refusé à quiconque vivait d'un autre revenu que son travail : propriétaires, rentiers, marchands, capitalistes, etc. Toutes les cotisations ou sous-

criptions d'actions étaient supprimées, c'était le Gouvernement soviétique qui se chargeait de financer les « Communes de consommation ». Toutes les recettes et dépenses des communes des consommateurs passaient dans le budget de l'État.

Les organes du second degré, les unions régionales, furent supprimés aussi, en tant qu'associations autonomes, et remplacées par des comités administratifs. Tous les anciens dirigeants de la coopération de consommation étaient éliminés et remplacés dans le centre d'organisation comme dans les groupements locaux, par des communistes. Ainsi la coopération devint organe économique de l'État et perdit toute autonomie, en ce qui concerne son organisation et ses opérations commerciales. Elle ne fut plus qu'un simple rouage du système économique général soviétique. A la suite du décret de mars 1919, voici quelles étaient les caractéristiques de la coopération obligatoire :

1° La première, c'est qu'il ne devait exister qu'une seule société coopérative par localité, exception faite pourtant pour les coopératives exclusivement ouvrières qui avaient le droit d'exister à côté des coopératives publiques. Cette première exigence n'a rien de bien communiste. Tous les coopérateurs sont d'avis qu'il faut éviter le scandale d'une concurrence entre coopératives ;

2° La coopérative russe n'avait pas seulement le caractère d'être unique par localité, mais généralement aussi d'être unique en ce sens qu'elle rassemble en une seule les différentes formes de la coopération : consommation et production, achat et vente ;

3° Nous avons dit que le caractère essentiel de la coopération soviétique c'était l'obligation : c'est-à-dire que tous les habitants de la localité ou d'un quartier de la ville étaient inscrits d'office comme, par exemple, les électeurs dans une commune. Cette

règle transformait donc la coopération en une organisation englobant obligatoirement toute la population laborieuse de la République des Soviets ;

4° Le quatrième caractère des coopératives communistes, c'était d'être exclusivement prolétariennes. Elles étaient fermées, c'est-à-dire qu'elles vendaient aux prolétaires, à l'exclusion des rentiers, des industriels, de tous ceux qui vivaient d'un autre revenu que de leur travail. On a refusé aux non-prolétaires le droit de participer à l'administration de la coopérative, tant comme électeur que comme éligible, leur appliquant en cela la même règle que pour l'électorat politique ;

5° Le cinquième caractère, c'était le contrôle de l'État. Nous avons dit que les coopératives étaient devenues établissements d'État et subventionnées par l'État, il était naturel qu'un certain nombre d'administrateurs fussent nommés par l'État, afin que celui-ci eût un droit de contrôle. Ainsi, dans toutes les coopératives, un certain nombre de sièges, dans le Conseil d'administration, fut réservé à des délégués des Soviets ;

6° Le sixième caractère, c'était la suppression de tout capital actions ;

7° Enfin, dernier caractère : de même qu'il n'y avait plus d'intérêt pour les parts, il n'y avait plus de bonis, de ristournes.

Il faut noter, toutefois, que ce caractère officiel ne fut imposé qu'aux coopératives de consommation ; les coopératives de production et les coopératives agricoles continuèrent à être régies par la législation qui datait du Gouvernement provisoire, à laquelle les décrets du Gouvernement soviétique se référaient souvent.

Quant aux coopératives de crédit, elles se trouvèrent supprimées par la suppression du capital privé. Le Gouvernement des Soviets estima qu'elles ne rendaient de services qu'aux gros propriétaires.

§ 3. — Insuccès de la coopération obligatoire

Quelle répercussion le décret du 20 mars a-t-il exercé sur l'évolution de la coopération russe ?

Notons d'abord que le nombre des coopératives de consommation a crû dans une proportion considérable. On comptait 51.000 au 1er septembre 1919.

L'accroissement du nombre des coopérateurs pendant la période communiste s'est poursuivi de la façon suivante : de 6.815.000 qu'il était en 1916, le nombre des sociétaires passa à 11.550.000 en 1917, à 17.000.000 en 1918, et 18.500.000 en 1919, mais pour comprendre la signification de ces chiffres, il faut tenir compte des circonstances suivantes. Pendant la guerre déjà, il s'était produit un afflux considérable vers la coopération de consommation.

Libérée de toutes entraves légales après la Révolution de mars 1917, la coopération vit encore s'accroître sa renommée si parfaitement, que le nombre de ses membres doubla de 1916 à 1917. Après la Révolution bolchéviste les effectifs augmentèrent, parce que les adhérents aux coopératives bénéficièrent d'avantages politiques et économiques considérables. Le fait d'appartenir à la coopération était souvent une garantie contre la famine et soustrayait l'adhérent à toutes sortes de répression de la part du Gouvernement soviétique. En outre, le décret de 1919 obligeait tous les citoyens à adhérer à la coopération de consommation. L'augmentation excessive du nombre des coopérateurs pendant la période communiste n'est donc pas due à l'initiative de la population elle-même ; elle résulte exclusivement de la pression administrative et politique exercée par le Gouvernement soviétique. En 1919,

le chiffre de 18 millions de membres était considéré comme largement dépassé ; dès lors toute la population fut censée faire partie de la coopération.

Pour juger de l'activité économique de la coopération de consommation pendant la période du communisme, nous pouvons d'abord examiner le volume des transactions effectuées par le Centrosoyous et son chiffre d'affaires. Il est vrai que les données concernant le chiffre d'affaires sont tout à fait sujettes à caution, car à mesure que le Centrosoyous participait davantage à la politique du ravitaillement et de l'approvisionnement de la population, son activité commerciale se bornait à l'exécution pure et simple des ordres du Gouvernement des Soviets. La lutte que ce dernier mena en 1918 et 1919 contre la coopération, eut sa répercussion dans la réduction brusque du chiffre d'affaires du Centrosoyous. En outre, à cette époque, l'activité économique privée était supprimée ; les échanges libres avaient presque entièrement cessé, et tous les produits étaient rationnés au moyen d'un système de cartes alimentaires. Ainsi, le Centrosoyous se voyait-il dans l'impossibilité de développer librement ses opérations commerciales. Le tableau suivant montre quel fut le résultat de son activité.

Opérations commerciales du Centrosoyous, de 1916 *à* 1920.

Années	CHIFFRE D'AFFAIRES DE TOUS LES BUREAUX		CHIFFRE D'AFFAIRES DU BUREAU PRINCIPAL	
	En roubles soviétiques (en millions)	En roubles d'avant guerre (en millions) D'après les évaluations du B. I. T.	En roubles soviétiques (en millions)	En roubles d'avant guerre (en millions) D'après les évaluations du B. I. T.
1916	86,6	42,7	552,5	25,8
1917	210,6	31,3	132,7	19,7
1918	606,6	7,7	389,9	4,9
1919	4,428,2	6,2	3,595,1	5,0
1920	18,950,5	2,3	7,951,0	0,9

Ce tableau montre que le chiffre d'affaires du Centrosoyous pour 1919 et 1920 (exprimé en roubles d'avant-guerre) a été inférieur à ceux de 1916 et 1917. La dépréciation du rouble atteignit des proportions considérables, et les transactions du Centrosoyous, exprimées en roubles d'avant-guerre, subirent, en 1920, une réduction importante, même par rapport aux chiffres de 1919.

La baisse extrême de la production dans tous les domaines et l'influence de la guerre civile contribuaient également à restreindre, dans une proportion incroyable, les opérations de ravitaillement et de distribution de la coopération. C'est ce que montrent les données suivantes, qui s'appliquent aux approvisionnements en céréales et en fourrages effectués par le Centrosoyous.

PÉRIODES (1er août au 31 juil.)	QUANTITÉS DE CÉRÉALES RECUEILLIES de 1916 à 1920	
	En milliers de pouds	Par rapport à l'année 1916-1917 (pourcentage)
1916–1917	540.678	100
1917–1918	73.371	13,5
1918–1919	107.922	19,8
1919–1920	212.466	39,3

Il résulte du tableau qui précède que les approvisionnements en blé et en fourrage réellement effectués, ne se montèrent qu'à 41 % en 1918-1919, et à 66,5 % en 1919-1920, des quantités prévues au programme général.

En ce qui concerne la viande, le programme pour 1918-1919 prévoyait que le Centrosoyous rassemblerait par mois 1.316.000 pouds ; mais du 1er janvier au 30 septembre, il fut recueilli seulement en tout 1.083.442 pouds.

Pour les légumes et les pommes de terre, 50 % des quantités prévues furent recueillies en 1918-1919.

Pour certains autres produits, le tableau suivant indique quel fut le déficit de la campagne 1918-1919.

PRODUITS	QUANTITÉS	
	PRÉVUES	LIVRÉES
Poisson	12.900.000 pouds	9.200.000 pouds
Graisses et huiles végétales	4.900.000 —	2.900.000 —
Sucre	5.100.000 —	3.200.000 —
Sel	32.000.000 —	16.000.000 —
Etoffes	500.000.000 archines	223.000.000 archines
Chaussures	10.000.000 de paires	1.600.000 de paires
Œufs	2.717 wagons	621 wagons

Ces quelques données démontrent, d'une façon générale, que la coopération étatisée ravitaillait la population dans une mesure très réduite. Son activité économique se manifeste davantage sur le papier que dans le domaine réel. En fait, son résultat fut presque nul.

Un autre trait caractéristique de l'activité du Centrosoyous pendant la période 1919-1920, réside dans le fait que c'est lui qui ravitaille de plus en plus les organes d'État, au détriment des unions coopératives. Ce fait ressort du tableau suivant :

Répartition des opérations commerciales du bureau principal du Centrosoyous suivant le genre d'acheteurs, en pourcentage du total, en 1919 *et* 1920.

SERVICE DU CENTROSOYOUS	ACHETEURS					
	Unions coopératives		Organes d'État		Autres	
	1919	1920	1919	1920	1919	1920
Mercerie	37	45	55	51	8	4
Quincaillerie	87	81	8	—	5	19
Bois	56	33	40	64	4	3
Cuirs	46	0,05	—	93	54	6
Objets manufacturés	96	87	3	12	1	1
Tabac et parfumerie	89	74	9	21	2	3
Alimentation	84	8,2	14	88	—	3,8
Papeterie	64	42	31	35	5	23
Tous les services	89	61	10	34	1	5

On voit que les transactions commerciales avec les organes d'État accusent une augmentation relative, tandis qu'avec les unions coopératives c'est l'inverse qui a lieu. Les institutions gouvernementales ont, en effet, largement utilisé le Centrosoyous pour le ravitaillement de la population.

On constate, en 1920, une diminution sensible de l'activité des 17 entreprises industrielles appartenant au Centrosoyous.

Favorisées en 1917 et 1918 par la guerre, puis par les privilèges économiques et politiques dont jouissaient les entreprises coopératives en face d'une industrie désorganisée, ces industries avaient pris un développement considérable. En 1919 et 1920, la ruine générale de l'économie nationale amena une régression marquée dont on trouve la trace dans le tableau suivant.

Production des entreprises industrielles du Centrosoyous

Années	En roubles-papiers	En roubles d'avant guerre D'après les évaluations du B.I.T.
1916	4.675.138	2.303.023
1917	21.811.814	3.240.982
1918	93.691.899	1.201.165
1919	245.816.818	316.774
1920	499.405.349	59.660

Si donc l'on tient compte de la dévalorisation du rouble pendant les années 1918 à 1920, on trouve que la production des entreprises industrielles du Centrosoyous en 1920, a été insignifiante.

Les finances du Centrosoyous pendant cette période donnent lieu à une remarque analogue. Si l'on fait le total des chiffres figurant au bilan général du Centrosoyous pour les années 1916 à 1920, on constate que, calculée en roubles-papier, cette somme a subi, au cours des quatre années, une augmentation très importante qui atteint 122.400 %,

mais exprimée en roubles d'avant-guerre, cette somme accuse au contraire une régression constante.

Bilans généraux du Centrosoyous

Années	TOTAL DE L'ACTIF en roubles-papier	TOTAL DE L'ACTIF en roubles d'avant guerre D'après les évaluations du B.I.T.
1916	32.687.388	16.102.161
1917	181.078.427	26.907.162
1918	1.193.288.640	15.298.572
1919	8.704.212.759	11.216.769
1920	56.860.834.556	6.917.376

Ces chiffres montrent que pendant la période communiste l'importance des bilans a diminué rapidement ; l'actif n'a atteint, en 1920, que le quart à peine de sa valeur en 1917.

Une telle régression de l'activité coopérative dans tous les domaines devait aboutir à l'échec de la coopération obligatoire.

Ainsi la coopération, naguère si vivante, était en voie de se momifier. Au reste, Lénine a très bien reconnu l'insuccès de la coopération obligatoire. Voici, en effet, ce qu'il disait en mars 1919 :

« Nous ne devons rien dissimuler... Il faut que nous reconnaissions que les formes économiques qui sont hostiles aux paysans ne pourrons subsister.

» Je répète une fois de plus qu'il faut un travail de plusieurs générations pour arriver à transformer le petit propriétaire agricole et à lui faire abandonner ses procédés traditionnels ».

CHAPITRE III

LA COOPÉRATION SOUS LE RÉGIME DE LA N. E. P.

§ 1. — Le retour a la coopération facultative

On confirme donc pourquoi le décret de 1919 fut aboli par un décret de 1921, qui marqua le début de l'application de la nouvelle politique économique envers la coopération.

Voici quelle est, d'après la nouvelle législation, la position des coopératives.

Tous les citoyens sont groupés en sociétés de consommateurs ; les habitants d'une même localité appartiennent à une coopérative administrative ou d'État. Seulement, tous ceux qui voulaient créer

des coopératives libres, désormais pourront le faire.

Chaque citoyen est libre d'entrer dans une coopérative et d'en sortir. Il est défendu de faire partie de plus d'une coopérative libre de consommation.

Les organes coopératifs sont élus par les citoyens jouissant du droit de vote ordinaire.

Les coopératives peuvent acheter, échanger et vendre les produits de l'agriculture et de la petite industrie ; elles peuvent, dans ce but, passer avec les producteurs des contrats conformément à la législation en vigueur. Elles peuvent aussi créer des entreprises de transformation et pratiquer des opérations de commission. Les coopératives sont autorisées à recueillir des droits d'entrée, des cotisations, des actions, des avances, mais en réservant des facilités aux éléments pauvres de la population.

En dehors de ces dispositions qui ramènent la coopération à la situation normale, certaines facilités ont été accordées aux coopératives, en échange de certains services qu'on exigeait d'elles.

Les coopératives sont astreintes à suivre les directives des services du ravitaillement, et à répartir, parmi la population, les vivres et produits de première nécessité livrés par le Gouvernement soviétique. Enfin, le Gouvernement conservait le droit de nommer des délégués auprès des organes coopératifs, mais en fait il n'a pas usé de ce droit. Les coopératives purent rentrer en possession de leurs anciens bâtiments et de leurs entreprises qui avaient été nationalisés. Le Centrosoyous a le droit exclusif d'avoir à l'étranger des organes commerciaux qui ne sont soumis qu'au contrôle du Commissariat du Commerce extérieur.

La coopération est autorisée à reprendre sa tâche d'éducation, à publier des livres et journaux. Enfin, la coopération a droit à son système particulier d'assurances et elle peut créer une banque coopérative.

Quel fut l'effet du décret de 1921 réorganisant la coopération de consommation ?

Notons d'abord que le rétablissement de la liberté coopérative et de l'initiative privée incita les éléments actifs de la population à participer à la réorganisation et à l'activité des sociétés coopératives.

Le nombre de coopératives libres augmentait rapidement. Au 1er janvier 1922, 15.000 coopératives libres étaient enregistrées avec plus de 4 millions de membres cotisants. Les ressources de la population étaient attirées vers la coopération, soit par le paiement des parts, soit par un système de prêts. Seulement, même ces coopératives nouvelles, se trouvèrent aux prises avec de grosses difficultés. Si les sociétés de la période précédente avaient eu à souffrir de l'intervention officielle, celles-ci eurent à souffrir de la concurrence du commerce, car la nouvelle politique économique, fut le rétablissement du commerce privé.

Pour bien comprendre la lutte de la coopération contre le commerce privé, étudions d'abord le développement du commerce privé, et ensuite le développement du commerce de l'État et de la coopération.

§ 2. — Le développement du commerce

Pendant la période communiste, l'activité normale du commerce privé a été supprimée. Mais son existence continuait sous des formes illégales,

en premier lieu sous forme de ventes de la part de petits commerçants qui apportaient les céréales des villages dans les villes en les mettant dans des sacs placés sur leur dos. C'est pourquoi, au moment de l'introduction de la nouvelle politique économique, le capital commercial non encore aboli, fut le guide seul dans ce « désert » de l'économie soviétique qui ait fait un accueil chaleureux à l'initiative et au capital privés, aux intermédiaires et aux petits commerçants. Sitôt que le marché libre fut rétabli, la population rechercha évidemment les objets de consommation dont elle avait été privée durant toute la période du communisme, et cette attitude permit au commerce privé, devenu légal, de développer largement son activité. L'industrie nationalisée, dépourvue de toutes ressources, devait chercher sur le marché intérieur les éléments indispensables à leur fonctionnement. Vendre le plus possible était pour elle une nécessité. Le commerce privé se trouvait donc placé dans des conditions excellentes, puisqu'il était seul à pouvoir fournir les matières premières nécessaires à l'industrie et à vendre les produits fabriqués par elle.

Le capital privé a commencé à affirmer sa puissance dans les villages, où firent apparition des boutiques en plein vent, des étalages sur les marchés, etc. Il pénétra ensuite dans les villes. Longtemps il se borna à détenir le commerce de détail, mais dans le courant de 1923, il s'infiltra aussi dans le commerce de gros. Ainsi le capital privé se développait, utilisant toutes les fissures de l'économie soviétique. Voici comment (page 49) se présente l'importance du commerce privé en 1922-1923 ; la prépondérance du commerce privé ressort nettement de ces chiffres.

Le tableau suivant donne une idée de l'importance du commerce privé dans les diverses régions de l'Union soviétique.

Le nombre des entreprises, leur chiffre d'affaires et le nombre des employés.

CATÉGORIES D'ENTREPRISES	NOMBRE D'ENTREPRISES		CHIFFRE D'AFFAIRES		NOMBRE D'EMPLOYÉS	
	Chiffres absolus	Pourcentage	Chiffres absolus	Pourcentage	Chiffres absolue	Pourcentage
d'Etat	11.915	2,6	576.089	22,6	74.328	14,6
Coopératives	27.678	6,1	294.298	11,6	71.740	14,2
Privées	420.366	91,3	1.667.565	65,8	358.352	71,2
Total	459.959	100,—	2.537.952	100,—	504.429	100,—

Nombre et répartition des entreprises commerciales de l'Union soviétique pendant le second semestre de 1922-1923.

RÉGIONS	Commerce d'État		Coopératives		Commerce privé		TOTAL	
	Chiffres absolus	Pourcentage	Chiffres absolus	Pourcentage	Chiffres absolus	Pourcentage	Chiffres absolus	Pourcentage
Ukraine	1.938	1,4	6.615	4,8	128.443	93,8	136.996	100
Centrale industr.	3.768	4,6	5.977	7,3	71.562	88,1	81.307	100
Centrale agricole	847	1,6	3.744	7,2	47.257	91,2	51.841	100
Volga	757	2,0	1.353	3,6	35.554	94,4	37.664	100
Ouest	412	1,7	1.651	7,0	21.441	91,3	23.504	100
Sibérie	776	3,5	2.094	9,5	18.997	87,0	21.847	100
Oural	663	3,1	1.996	9,5	18.247	87,4	20.933	100

Dans certaines régions, le pourcentage des entreprises coopératives est assez élevé par rapport à ce qu'il est dans toute la Russie, mais partout les neuf dixièmes des entreprises commerciales sont des entreprises privées.

En 1923, ont passé par l'intermédiaire du commerce privé 40 % des produits caoutchoutés, 50 à 60 % des produits textiles, 35 % de la quantité du sel extrait, la plus grande partie du sucre et plus de la moitié du tabac. D'après M. Lejava, commissaire pour le commerce intérieur, « dans certaines branches du commerce, le capital privé est monopolisateur. A Moscou et Pétrograd, 90 % de la vente de la viande et du bétail passent par les mains des commerçants privés. Il en est de même pour la vente du pain ».

Le commerce privé a déployé une grande activité dans les achats de coton, de laine et de cuir.

Les opérations sur matières premières financées par le Gouvernement soviétique ont créé des conditions très favorables au commerce privé et lui ont permis d'enregistrer des bénéfices très élevés et d'accumuler des capitaux considérables.

D'après l'enquête faite par le Comité central du coton, les acheteurs privés, disposant des moyens étrangers, poussèrent les prix. Leurs bénéfices augmentèrent, tandis que le Comité central lui-même et les coopératives auxquelles il participe, n'ont pu acheter le coton par suite de la hausse des prix, par conséquent n'ont pu approvisionner régulièrement l'industrie cotonnière nationalisée.

En achetant le coton à des prix très élevés, l'État payait les bénéfices élevés des négociants privés. Les bas prix fixés par l'État aidaient à éliminer la concurrence gouvernementale. Cette politique d'une part, et le financement par l'État des intermédiaires de l'autre, permettaient au capital privé de développer sur une grande échelle les opérations sur le marché du coton. De plus, les organes gouvernemen-

taux, dans les accords passés avec les fournisseurs, ne se tenaient pas aux prix fixés par le pouvoir central. Le capital privé dans toutes ces opérations n'avait à supporter aucun risque. Ce capital, n'achetant qu'une partie des stocks, ne pouvait pas englober tout le marché du coton. Néanmoins, il dictait les prix, et le Gouvernement, lié par des prix très bas, était dans l'impossibilité d'acheter l'excédent de la marchandise restée sur le marché.

L'influence du capital privé sur le marché de la laine était encore plus importante. Par suite d'une concurrence aigue entre les organes gouvernementaux, ceux-ci devaient s'adresser à toute une armée de commissionnaires, d'intermédiaires et d'agents pour trouver les marchandises. Ceux-ci profitaient de ces opérations, accumulaient leurs capitaux investis plus tard dans leurs propres affaires d'approvisionnements. Sur le marché de la laine, ainsi que sur le marché du coton, le capital privé dictait ses conditions, grâce à la politique des prix élevés et grâce à l'utilisation habile des capitaux que le Gouvernement avançait aux commerçants.

Le premier et le second degré de l'approvisionnement en cuir étaient entièrement dans les mains privées. De ce fait, les organes publics finançaient aussi les intermédiaires qui employaient les sommes avancées non seulement pour des achats par commission, mais pour leur propre compte. Ainsi des stocks s'accumulèrent chez les commerçants qui, n'ayant pu trouver de débouchés dans l'industrie privée du cuir peu développée, les écoulaient auprès des entreprises nationalisées. Ces entreprises, manquant de moyens suffisants pour s'approvisionner et n'ayant à leur aïde que les coopératives, faiblement développées, étaient obligées de recourir au service des intermédiaires privés. Sur le marché des grains, le rôle du capital privé était très important. En 1923, c'est le marché des grains qui représentait son champ principal d'activité dans l'appro-

visionnement gouvernemental en céréales. D'après certains calculs, sa quote-part était de 28 % ; ce chiffre paraît plutôt au-dessous de la réalité ; car 60 % de la vente des grains à Moscou et Pétrograd étaient effectués par des marchands, ainsi que 95 % des produits alimentaires en détail, et 60 % en gros. Fin 1924, le capital privé gagna du terrain dans différentes branches industrielles et présenta une force économique et financière importante. La menace vis-à-vis du capitalisme d'État s'accentua. Ce fut fort bien compris des dirigeants soviétiques. « Pendant la dernière année, le capital privé a fait de grands progrès, déclare M. Sokolovsky à la Conférence des Bureaux industriels, en janvier 1924. Son foyer d'accumulation est le commerce en détail. On constate déjà des frictions considérables entre le commerce d'État, le commerce coopératif et le commerce privé. Quoique le commerce de gros de l'État ait sa raison d'être sous notre régime de capitalisme d'État, étant donné que l'industrie nationalisée, détenue par l'État, constitue un important capital commercial, l'entreprise privée, grâce au commerce de détail, commence à constituer des capitaux suffisants pour attirer à elle le commerce de gros ».

A l'assemblée du Conseil des représentants de l'industrie, du commerce et des transports, tenue au mois de février 1924, M. Smilga parle du même développement du capital privé. « Il y a deux ans, dit-il, les quelques timides tentations qu'esquissait le capital privé dans le domaine du commerce et de la petite industrie, ne présentaient pas le moindre danger pour l'organisation économique soviétique ; mais il n'en est plus de même aujourd'hui. Nous avons maintenant en face de nous, en la personne des capitalistes privés, une grande puissance économique, dont il nous est impossible de ne pas tenir compte. Dans le commerce de détail, dans le commerce avec les masses paysannes, le capital

privé occupe une position dominante... Il existe, d'un côté, l'économie paysanne, de l'autre l'économie étatiste, et, en outre, l'économie de la nouvelle bourgeoisie ».

D'après M. Smilga, le fait que le capital privé peut dominer les relations avec la classe paysanne, est un grand danger. « Jusqu'à présent », disait-il encore, « notre système coopératif a été toujours pratiquement insuffisant, ce qui a établi une cloison entre notre industrie et le consommateur principal (le marché privé), dont les demandes s'accroîtront progressivement ».

Enfin, M. Lejava déclara devant la réunion des représentants de la Bourse, au mois d'avril 1924, que « l'événement le plus important des derniers temps est le développement du capital privé. Celui-ci occupe actuellement une place prépondérante dans les échanges intérieurs, en particulier dans l'échange des produits de la consommation courante. Le capital privé a le quasi monopole de l'approvisionnement du commerce de détail, dont le rôle dans toute l'Union est de grosse importance. Tandis que les statistiques des années 1922 et 1923 montraient le développement de la coopération dans toutes les branches commerciales, la crise de l'automne de 1923 a démontré l'instabilité de toutes ces conquêtes et leur insuffisance évidente ».

L'inquiétude que déclencha parmi les dirigeants communiste cette situation à la fin de 1923, se reflète très nettement dans toutes ces déclarations. Pour parer à ce danger, différentes restrictions ont été introduites contre le commerce privé qui fut placé dans une situation moins favorable qu'auparavant. Les crédits bancaires, les ventes des produits et les conditions de paiement devinrent plus difficiles. Par contre, tous les privilèges du commerce privé ont été attribués au commerce coopératif.

Voici comment ont diminué les ventes des trusts

et des syndicats d'État aux commerçants privés (en pour cent par rapport au total des ventes) :

	1923-24	1924-25	1925-1926
Trusts.....	16,3	9,7	8,3
Syndicats	16,3	13,6	8;8
Total	16,3	10,9	8,5

Les conditions de crédit sont devenues moins favorables. La somme totale fixée pour le crédit aux commerçants, est passée de 43 millions de roubles au 1er octobre 1925, à 30 millions de roubles au 1er octobre 1926 ; elle est tombée à 18 millions de roubles au 1er octobre 1927. La livraison des marchandises à crédit est passée de 10 à 6 % dans l'industrie cotonnière, et de 60 à 42 % dans l'industrie textile. Dans les opérations boursières, le crédit a été abaissé de 36 %.

Des mesures excessivement énergiques ont été prises par la politique fiscale. Tandis que l'impôt a été de 0,6 % par rapport au chiffre d'affaires dans les entreprises d'État, 0,8 % dans les coopératives, il a atteint 1,2 % chez les commerçants privés.

L'impôt cédulaire pour les entreprises privées a été augmenté de 30 %, et celui sur le revenu de 50 %.

Avec les impôts généraux, des taxes spéciales locales de toutes sortes ont été introduites sous forme de taxes élevées sur les services communaux, pour l'entretien des marchés, etc. Les loyers, pour les locaux, augmentèrent de deux à trois fois par rapport à ceux d'avant-guerre et varient avec les différentes catégories d'entreprises. Ils dépassèrent le montant des impôts cédulaires et quelquefois 3 % du chiffre d'affaires.

En même temps, les entreprises d'État et les coopératives payent les loyers avec une réduction

de 50 % sur le tarif général. Ces entreprises disposent des meilleurs locaux. Pour les coopératives, l'imposition fiscale fut réduite de 25 %, et même certaines coopératives furent libérées de l'impôt cédulaire. Toutes ces mesures ont été prises pour créer des entraves au développement du commerce privé et éliminer sa concurrence. Par contre, des efforts ont été faits pour créer une situation privilégiée et un monopole au commerce d'État et aux coopératives.

§ 3. — Le développement du commerce de l'État et de la coopération

Pour lutter efficacement contre le commerce privé, il fallait créer à sa place un autre système. Celui-ci fut représenté par le commerce d'État et les coopératives. Pour que celui-ci obtienne des résultats, il fallait à son tour le doter des capitaux nécessaires.

Les années 1924 et 1925 s'écoulèrent dans une activité nerveuse ; plusieurs entreprises d'État pour la vente en gros et au détail ont été créées. Les syndicats étatistes qui démontrèrent toute leur incapacité à diriger le marché et dont la liquidation a été envisagée, ont été appelés au travail et furent l'objet des soins et de l'attention des dirigeants.

L'activité de ces syndicats a été encouragée de toute manière. Développant les opérations commerciales, les syndicats augmentèrent le nombre de leurs agences. A la fin de 1924, le réseau du syndicat textile comptait 83 agences, le trust du sucre 715, et celui du pétrole jusqu'à 1.500 agences.

Les chiffres d'affaires des ventes du commerce d'État augmentèrent comme suit :

	1923-24	1924-25	1925-26
	(en millions de roubles)		
Total	2.417	4.003	5.854
Dont trusts	1.786	2.852	3.816
— syndicats	631	1.151	2.038
Quote-part des syndicats en %	26,7	28,7	34,8

Tandis que les ventes effectuées par les trusts augmentèrent pendant les trois dernières années de deux fois, les opérations des syndicats s'accrurent de trois fois et demi.

Le rôle des syndicats pour la vente des produits de l'industrie nationalisée par différentes branches, peut être présenté comme suit :

Proportion des ventes des syndicats dans les ventes totales des truts

BRANCHES INDUSTRIELLES	1923-24	1925-26	1926-27
Textile	30,3	66,8	72,1
Métallurgie	23,5	27,3	50,5
Naphte	98,9	100,0	100,0
Cuir	40,8	56,3	58,7
Verrerie	54,2	48,0	50,1
Laitière	20,6	34,0	35,2
Graisses	43,1	8,6	—
Sel	84,7	100,0	100
Amidon	5,3	88,0	—
Tabac qualité inférieure	12,9	37,6	34,2

Bien qu'au début, il ait été envisagé que le commerce d'État ne serait qu'un commerce de gros, la nouvelle situation créée par le remplacement du commerce privé obligea les organes d'État à s'occuper aussi des ventes au détail.

Plus on restreignait le commerce privé, plus il a été nécessaire de développer les entreprises d'État pour les opérations de ventes au détail. Le rapport

des ventes au détail aux ventes totales, a été le suivant :

	1923-24	1924-25	1925-26
Chez les trusts	11,4	13,4	14,7
Chez les syndicats.....	6	7,8	5,5
Total	10,1	11,9	11,5

On voit donc que l'industrie d'État, vers la fin de l'année 1927, a développé considérablement, pour son propre compte, les opérations de détail et de gros.

En ce qui concerne la coopération de consommation, elle a développé ses réseaux et son chiffre d'affaires. Voici comment se présentait son développement :

	NOMBRE D'UNIONS	NOMBRE DE SOCIÉTÉS	NOMBRE DE MAGASINS
Au 1er octobre 1923 ...	134	19.085	25.420
Au 1er octobre 1924 ...	250	22.641	37.069
Au 1er octobre 1925 ...	259	25.259	52.157
Au 1er octobre 1926 ...	259	27.438	62.730
Au 1er octobre 1927 ...	—	29.938	71.113

Les chiffres d'affaires de la coopération ont progressé comme suit :

(En millions de roubles)

1922-23	853
1923-24	1.799
1924-25	3.781
1925-26	6.305
1926-27	8.282

En développant ses chiffres d'affaires, le commerce d'État, ainsi que les coopératives, voulurent augmenter leur rôle dans le mouvement commercial total du pays, en réduisant la participation du commerce privé. On verra dans quelle mesure ce but a été atteint.

§ 4. — L'économie « socialiste » a-t-elle gagné au développement du commerce d'État et coopératif ?

Pour permettre au commerce d'État de se développer, il était nécessaire, tout d'abord, de mettre des capitaux frais à sa disposition. Au début de la N. E. P., l'industrie nationalisée se procurait des moyens financiers par la vente précipitée, non seulement de ses produits, mais aussi du capital fixe. Plus tard, pour atteindre le consommateur et pouvoir dominer le marché, cette industrie fut obligée de financer le commerce d'État, privé et coopératif. Le développement du commerce privé et l'accumulation dans celui-ci des capitaux allégeaient autrefois la situation de l'industrie nationalisée. Actuellement, le développement de l'activité des syndicats et des organes du commerce d'État exigea des capitaux nouveaux. Cette opération s'effectua tout d'abord sous forme de cession aux syndicats par les trusts, des sommes représentant les paiements des intéressés. Ces paiements atteignirent, pendant 1923-25, 85 millions de roubles.

Une autre dépense très importante de capitaux fut rendue nécessaire par le financement des syndicats et des organes commerciaux. Le montant total des avances faites par les trusts aux syndicats atteignit 150 millions de roubles. Pendant 1923-24, pour une année seulement, l'industrie a procuré au commerce 350 millions de roubles. En 1924-25, les crédits du trust textile aux syndicats furent d'un montant de 550 millions de roubles, ce qui ne représenta pas moins de 80 % du chiffre d'affaires.

Les crédits consentis par le trust aux coopératives dépassèrent 123 millions de roubles, tandis qu'ils ne furent que de 3 millions pour les commerçants privés. Parallèlement à ces avances faites par l'industrie, le commerce d'État et coopératif obtenait de larges crédits bancaires. De ce fait, comme cela s'était déjà passé avant l'introduction de la nouvelle politique commerciale, les moyens appartenant en propre au commerce ne jouèrent qu'un faible rôle. Le montant total du bilan des syndicats étatistes passa de 636 à 1.246 millions de roubles du 1er octobre 1924 au 1er octobre 1926, soit une augmentation de 87 %. Les moyens lui appartenant en propre augmentèrent de 174 à 257 millions de roubles au 1er octobre 1926 ; ils ne représentèrent que le cinquième du total du bilan, tandis que les sommes avancées s'accrurent de 461 à 991 millions de roubles, soit une augmentation de 144 %, représentant 79 % du total du bilan. Dans les organes locaux, les sommes appartenant aux tiers représentaient 75 % du total du bilan. Enfin, pendant trois ans (de 1924 à 1926), le total des bilans de l'ensemble des organes coopératifs doubla (de 689 à 1.314 millions de roubles). Le capital propre (constitué par les parts d'associés) au 1er octobre 1926, n'était que de 48 millions de roubles, tandis que les crédits atteignaient 845 millions de roubles. Sur un fonds de roulement de 1.502 millions de roubles, la coopération de consommation n'avait pas plus de 340 millions de ressources propres, soit 22,5 %.

Mais, si faibles qu'ils soient, ces capitaux sont encore sujets à caution. « Il faut être franc, écrit la *Pravda*, et constater la faiblesse des capitaux propres des coopératives. Ceux-ci ne correspondent pas à la place que la coopération occupe dans l'économie du pays et au rôle qu'elle joue sur le marché. Dans les agences et les organisations des États, on constate l'insuffisance de ces capitaux ; fréquem-

ment, ils ne sont que fictivement portés au bilan. Des révisions entreprises révélèrent de nombreux moyens, par où on a fait apparaître sur les livres des capitaux inexistants ».

Jusqu'à 1926, le développement de ce commerce a été entièrement artificiel. Il s'est effectué, non pas grâce à l'accumulation des capitaux à l'intérieur du commerce, mais parce qu'on lui avait attribué des disponibilités appartenant aux autres branches de l'économie nationale.

Le financement du commerce restreignait les crédits qui auraient dû être versés à l'industrie nationalisée. Cette politique, exigeant le renforcement des capitaux pour le commerce, affaiblit les ressources de l'industrie. Celles des banques restèrent constantes, et la lutte contre les commerçants privés n'a naturellement pas permis de les renforcer. Par suite du renforcement des crédits au commerce, les capitaux existant dans le pays n'ont pas augmenté, au contraire, le même fonds a dû être divisé entre un plus grand nombre de commerçants.

D'après M. Toumanoff, l'investissement de sommes importantes dans le système coopératif, mal adopté aux conditions du marché, a provoqué une tension considérable quant aux ressources des établissements industriels et de crédit.

Ceci est confirmé par le président de la Commission spéciale, constituée auprès du Comité Suprême de l'Économie Nationale pour étudier le rôle du capital privé.

« Aujourd'hui, comme il y a cinq ans, dit le président, M. Guinzburg, l'industrie est obligée de céder au commerce des sommes considérables. En pratique ceci se manifeste par le fait que l'industrie cède aux coopératives de marchandises, des sommes importantes en ne gardant que l'excédent nécessaire à son exploitation. Les moyens de l'industrie étant insuffisants pour financer toutes les opérations pen-

dant le cycle entier de la production, les comptes débiteurs sont couverts par les avances consenties par la Banque d'État et par d'autres établissements de crédit. Mais les moyens de ces établissements sont insuffisants pour traiter aisément toutes ces opérations et le gouvernement est obligé de recourir aux émissions ».

La lutte contre le commerce privé entraînant l'affaiblissement du commerce en général, et la nécessité de financer très largement les organes commerciaux aux dépens de l'industrie, provoquèrent de nombreuses critiques. Les organes gouvernementaux et coopératifs du commerce furent obligés d'organiser l'accumulation des capitaux propres sans recourir à une aide extérieure.

Cette politique fut d'autant plus nécessaire, qu'en 1926 une restriction de crédit très aigue a été introduite, et l'industrie a commencé à retirer ses disponibilités des organes du commerce.

En 1926 et 1927, l'appareil gouvernemental et coopératif du commerce recourut à d'autres mesures en vue d'accumuler des capitaux. La source principale fut constituée par la « chasse aux bénéfices ». Les bénéfices des agences locales en 1925-26 augmentèrent plus de cinq fois et représentèrent 38 % de leurs propres capitaux. Pour 1923-24, les bénéfices nets par rapport au fonds du roulement étaient de 9,9 % en 1924-25 de 18,1 %, et en 1925-26, de 41,5 %.

Dans les coopératives de consommation, les bénéfices augmentèrent en 1925-26, de presque six fois par rapport à la période de 1924-25. Les organismes de la vente en détail, c'est-à-dire les coopératives primaires, enregistrèrent, du 1er octobre 1926 au 1er octobre 1927, un accroissement de leurs capitaux propres, de 287 à 389 millions de roubles, tandis que les bénéfices passèrent de 106 à 129 millions de roubles, ce qui représente, dans le premier

cas, 37 %, le second 32 % de leurs capitaux propres.

Le chiffre d'affaires dans les ventes de détail pour neuf mois, de 1925-26, fut de 2.938 millions de roubles, le fonds de roulement propre étant à ce moment de 123 millions de roubles, soit 5,75 %. Les bénéfices furent de 163 millions de roubles, soit 135 % par rapport au fonds de roulement. Dans certaines coopératives, cette dernière proposition atteignit 400 %. Les coopératives, plus que les syndicats étatistes et les organes locaux, voulurent coûte que coûte « faire le commerce pour le commerce ». Cette politique a été constatée par le Comité central du parti communiste, dans sa résolution du 15 février 1927 :

« Manquant de ressources, la coopération et le commerce d'État cherchent à capitaliser le plus possible, non pas en rationalisant leur système administratif et commercial ou en abaissant les faux frais, ce qui devrait résulter automatiquement de l'amplification des affaires, mais bien en faisant d'énormes bénéfices aux dépens des grandes masses des consommateurs ; ceux-ci furent possibles, car les dits organes avaient une situation de monopole à une époque où les marchandises étaient rares. Le commerce d'État et la coopération interprètent, d'une façon tout à fait fausse, le mot d'ordre relatif à l' « accumulation socialiste des capitaux ». Ils résistent avec acharnement à la politique de la baisse des prix. Ils ont adopté la mentalité des marchands, recherchant les plus grands profits possibles et se comportant avec nonchalance à l'égard des intérêts des consommateurs ».

La coopération, en particulier, n'a pu réduire que très faiblement ses frais généraux. Le commerce, son fonctionnement n'ont pas été rationalisés, ils restèrent aussi chers qu'auparavant et favorisèrent même l'augmentation des prix des produits de consommation. La majoration des prix dans les coopé-

ratives par rapport aux prix de la livraison de l'industrie, a été la suivante :

	Majoration des prix par rapport aux prix de revient (en %).		Dépenses par rapport au chiffres d'affaires (en %).	
	1924–25	1925–26	1924–25	1925–26
Unions régionales.....	5,4	4,5	3,8	2,1
Unions départementales ...	10,4	8,8	8,4	5,5
Coopératives ouvrières.....	17,8	14,7	11,7	19,1
Coopératives rurales.....	17,0	16,2	12,2	10,6
Coopératives des transports	17,8	14,0	12,4	8,9

Bien que la majoration des prix et les dépenses aient été réduits, ils dépassent encore le niveau officiel et restent excessifs. En 1925-26, la somme totale des majorations des prix dépassa 500 millions de roubles et celle des dépenses diverses 400 millions de roubles. L'insuffisance des marchandises sur le marché pousse les coopératives à majorer leurs prix, car la coopération, à la poursuite de bénéfices tendant à constituer une réserve de capitaux aussi large que possible, revend trop cher les marchandises reçues de l'industrie, contribue à augmenter le coût de la vie et perd le contrôle du marché. Les prix élevés ne servent qu'à entretenir les fonctionnaires employés de la coopération, dont le nombre est d'environ 400.000. Cette armée disproportionnée de bureaucrates engloutit légalement 90 millions de roubles (illégalement peut-être davantage).

L'activité commerciale des divers organismes de la coopération n'est pas coordonnée. Elle manque de méthode au point d'être fréquemment chaotique, d'autant plus que les relations entre les unions coopératives et les sociétés de consommation sont empreintes de faiblesse et d'irrégularités.

La faiblesse excessive des sociétés de consommation, tant en ce qui concerne les finances qu'en ce qui concerne l'organisation, influe défavorablement

sur les unions coopératives et leur puissance économique. Celles-ci sont intéressées à ce que leur activité d'intermédiaires leur apporte autant d'avantages financiers que possible. Plus la périphérie d'une union coopérative est faible, et plus il y a d'intermédiaires qui renchérissent la marchandise, qui passe par les divers échelons du réseau et devient beaucoup plus difficilement accessible au consommateur. Les cas ne sont pas rares lorsque la marchandise, en parcourant la chaîne des organisations intermédiaires, allant de la fabrique au consommateur, passe par dix à quinze organisations commerciales, ce qui entraîne des frais généraux parfois supérieurs au prix de vente de la marchandise par la fabrique. La Commission créée par le Conseil du Travail et de la Défense en août 1926, pour la diminution des frais généraux et pour la « baisse des prix », constata que l'organisation commerciale souffrait d'une forte hypertrophie.

M. Roudzoutak, commissaire des transports, estime que la coopération de consommation a dépensé, jusqu'au début de l'année, plus de 25 millions de roubles pour créer 16.500 nouveaux magasins de vente, alors que le réseau n'avait augmenté que de 1.900 sociétés nouvelles.

« La création des nombreuses agences, divisions, bureaux, magasins de gros et demi-gros, des syndicats industriels, des organes commerciaux de l'État, des trusts et des coopératives, souvent tout à fait ou en grande partie inutiles, coûte seulement de l'argent sans rien rapporter ». Il arrive constamment que les institutions commerciales de l'État et de la coopération font double emploi et se concurrencent mutuellement.

D'après certains calculs, le consommateur a dû débourser 80 millions de roubles de trop pour les marchandises achetées dans les magasins de la coopération de consommation à cause du système compliqué des intermédiaires coûteux.

La coopération de consommation se livre fréquemment à une simple spéculation. De nombreuses investigations entreprises régulièrement à chaque période de crise ont prouvé que les organisations commerciales tendent à tromper l'administration ; souvent, quoique les prix fixés par la commission des prix ne soient pas dépassés, la qualité de la marchandise qui doit être vendue est remplacée par une qualité inférieure. La coopération continue à revendre à des commerçants privés. Seul le procédé change, la lutte menée contre ces faits par les organisations centrales a bien supprimé les ventes dans le commerce de gros, mais n'a pu y mettre un terme dans le commerce de détail. Au contraire, les cas de revente à des commerçants privés, se sont encore multipliés en 1926-27 : les marchandises qui manquent sur le marché sont cédées par les sociétés de consommation par petites quantités aux commerçants privés.

Au VII[e] Congrès des syndicats professionnels en décembre 1926, les représentants de la coopération ouvrière ont démontré que les relations entre l'industrie d'État et la coopération se sont envenimées du fait que l'industrie d'État entretient elle-même des magasins de vente qui font une vive concurrence aux magasins coopératifs : « La qualité et l'assortissement des marchandises, loin de s'améliorer, ont beaucouo empiré pendant l'année écoulée ».

La coopération ouvrière n'a fait preuve d'aucune initiative pour abaisser les prix des produits de consommation courante. « Les coopérateurs, a déclaré un délégué au Congrès des syndicats, n'ont vu dans la réduction des prix que l'exécution d'un ordre reçu des autorités supérieures et auquel il fallait obéir tant bien que mal ; ils n'ont pas encore accompli leur tâche en tant qu'agents d'une organisation publique qui n'existe que pour servir au mieux la classe ouvrière ».

Dans d'autres cas, les réductions de prix portent

sur des produits que l'ouvrier ne consomme qu'en quantité minime ou même qui ne se trouvent pas dans les magasins coopératifs, tandis que les prix des produits les plus nécessaires : viande, beurre, harengs, etc., étaient augmentés.

Tous ces faits ont été officiellement confirmés dans un rapport spécial du C. S. E. N. fait au Conseil du Travail et de la Défense, le 31 mai 1927, et dans un arrêt promulgué par ce dernier, en date du 6 septembre 1927.

Dans ce rapport, il a été encore une fois mentionné que le commerce gouvernemental et coopératif n'apporte aucune amélioration, bien au contraire, fait tout son possible pour ne pas exécuter les directives des organes dirigeants.

La lutte contre le commerce privé et le monopole attribué aux organes commerciaux et gouvernementaux et coopératifs n'ont pas amélioré la situation du commerce. Elles ont eu pour effet d'obliger le consommateur à payer plus cher les produits, les organes commerciaux soviétiques voulant obtenir une quote-part excessive dans le revenu national du pays. Cette quote-part est la suivante :

Années	Valeur de tous les produits d'après les prix de revient. (en millions de roubles)	Valeur des produits au prix payé par le consommateur (taxes indirectes et frais de transports déduits). (en millions de roubles)	BÉNÉFICE NET DU COMMERCE	
			(en millions de roubles)	en % par rapport au prix de revient
1923–24	8.173	10.663	2.490	30,4
1924–25	11.906	14.866	2.960	24,9
1925–26	15.177	19.371	4.194	27,6

Avant la guerre, les prix payés par le consommateur ne dépassaient que de 18 % le prix des producteurs (les bénéfices du commerce, les taxes indirectes et les frais des transports étant compris dans cette différence).

CHAPITRE IV

LES AUTRES FORMES DE COOPÉRATION

§ 1. — Coopération de production

A côté de la coopération de consommation, il existe en Russie soviétique, en quantité innombrable, des coopératives de production, particulièrement des coopératives de la petite industrie ou des industries de « Koustari ». Le « Koustar » est un paysan qui augmente son revenu agricole, en travaillant en famille à produire divers objets de fabrication facile et d'usage courant. Cette définition est devenue trop étroite aujourd'hui, car souvent ces petits artisans ne sont plus cultivateurs du tout et travaillent en commun dans des ateliers.

On comprend l'importance des « Koustaris » dans un pays où la grande industrie n'en est qu'à ses débuts et où, d'autre part, le consommateur n'est pas exigeant, quant à la qualité et à la nouveauté de la marchandise. Les valeurs des produits dits

« Koustarny » étaient, avant la guerre, évaluées à environ 300 millions de francs par an.

D'après les relevés de l'Office central de statistiques, 3.500.000 personnes étaient occupées, en 1926, dans la petite industrie, dans l'artisanat et les industries à domicile (Koustars).

C'est parmi ces travailleurs de la petite industrie et de l'artisanat que se recrutent les membres des coopératives de la petite industrie. La guerre a créé des conditions favorables au développement de la petite industrie. Grâce à l'effort qu'a dû effectuer toute l'industrie pour satisfaire aux demandes du marché intérieur, l'artisanat et l'industrie des « Koustars » ont pu occuper une place importante dans l'activité économique du pays, et cela d'autant plus que la petite industrie a été soutenue par l'Union des zmstvos et des villes russes.

La demande très grande des produits dont la fabrication a été accessible à la petite industrie, a provoqué vers elle l'afflux des capitaux des sociétés de crédit mutuel, des municipalités, etc. C'est ainsi qu'ont été posées pour l'avenir, les bases du développement et de l'organisation de cette industrie d'après les principes capitalistes.

La disparition des ressources financières, le manque des matières premières, la destruction du marché libre, la production par les familles paysannes des seuls produits nécessaires à leur propre consommation mirent fin, pendant la période du communisme, à ce développement de l'artisanat et de l'industrie des « Koustars ».

Les premières années de la N. E. P. n'ont apporté aucune amélioration à cette situation précaire. C'est seulement depuis quelque temps que ces formes de la petite industrie commencent à se rétablir. Elles manifestent même un relèvement parfois plus rapide que celui de la grande industrie nationalisée. De plus, avec l'activité de la vie économique du pays

se renforce la petite industrie. Son développement est dû à des circonstances diverses.

La diminution de la productivité du travail, le niveau très bas de production, l'incapacité des organes du commerce d'État à satisfaire à la demande de la population ; les prix très élevés des produits industriels ; la disette des marchandises devenue un phénomène chronique ; la nécessité de combler ce déficit des produits industriels, toutes ces conditions défavorables dont souffre toute l'économie nationale du pays, ont donné un élan au développement de la petite industrie artisanale et domestique.

Les prix trop élevés des produits de la grande industrie ont provoqué une grande demande des produits des artisans et des « Koustars », et ont écarté pour ceux-ci le danger de la concurrence des grandes fabriques nationalisées. D'autre part, la demande des produits de la petite industrie, en contribuant à l'augmentation des prix de ces produits, a créé les conditions du matché favorables au développement de l'artisanat. Les crises de l'automne 1925 et 1927, provoquées par l'incapacité de l'industrie nationalisée à satisfaire à la demande de la population, ont démontré le rôle très important de l'artisanat et du « Koustars », en la double qualité de vendeurs de leurs produits et d'acheteurs des matières premières sur le marché intérieur.

L'accroissement du pouvoir d'achat des classes moyennes et pauvres, l'augmentation des demandes des produits manufacturés par la population rurale et urbaine, permettent à cette forme industrielle de se développer.

« Le développement rapide de la grande industrie n'écarte plus le « Koustar » du marché rural. En effet, l'accroissement de la production ne suit pas celui des demandes. C'est dans cette disproportion

qu'il faut chercher la disette des marchandises, grâce à laquelle peut exister aisément le « Koustar », en renforçant ses positions sur le marché ».

De plus, cette petite industrie s'adapte plus facilement et avec plus d'élasticité aux nouvelles conditions. L'exploitation sans ouvriers, libère le « Koustar » de la tutelle et du contrôle gouvernemental. Enfin, la différenciation de la classe paysanne continue à pousser une grande partie de la population rurale à chercher une occupation dans l'artisanat et l'industrie domestique. Les revenus provenant du travail dans cette industrie ont toujours joué un rôle considérable dans les budgets des paysans.

En 1924-25, le revenu provenant de cette petite industrie se présentait ainsi (en pour cent par rapport au revenu total), dans les familles rurales possédant jusqu'à deux déciatines ensemencées.

	EN %
Région centrale industrielle	69,4
Région centrale agricole	53,5
Volga-Kama	51,2
Ukraine	52,5
Steppes	68,0

Cette activité industrielle joue un grand rôle, non seulement dans les familles pauvres où elle représente un des principaux facteurs de leurs revenus, mais aussi dans les familles moyennes et plus ou moins aisées.

Pour la première catégorie, cette activité est nécessaire pour couvrir leurs dépenses. Chez les autres, elle sert à relever le niveau de la richesse par l'utilisation du travail des membres de la famille ne trouvant pas l'emploi de leur activité dans l'agriculture. Dans ces trois groupes, cette industrie est une source importante des revenus. Les « Kous-

taris » sont, soit dans les contrées peu fertiles, par exemple hors de la zone des terres noires, soit dans les environs des grandes villes.

Le premier rang, dans l'industrie rurale, est occupé par le travail du bois : roues, charrettes, traîneaux, tonneaux, baquets, cuillères, tasses, meubles, jouets, etc. Il faut y ajouter la fabrication et la distillation du goudron. Cette petite industrie est concentrée dans les régions forestières du Nord et du Nord-Est. Dans le pays Nijni-Novgorod, on fabrique des « rogojas », tissus en jonc très employés pour l'emballage des marchandises.

Le second rang est occupé par la filature et le tissage, répandus chez le paysan depuis des temps immémoriaux : au XIII^{e} siècle déjà, on exportait des toiles russes. Plus des deux tiers du lin consommé en Russie sont absorbés par les paysans, notamment ceux de Jaroslav et de Kostroma. De nombreux tisserands en chambre travaillent un peu partout le coton, la laine, le chanvre. Des tissus de soie sont fabriqués par les paysans de Moscou et de Vladimir. Les dentelles russes sont fameuses, soit qu'elles reproduisent les dessins traditionnels, soit qu'elles s'inspirent de modèles étrangers. Le nombre des dentellières est évalué à 75.000, et leur production annuelle à 10 millions de francs. Les plus fines dentelles sont celles de Vologda et de Jélets dans le gouvernement d'Orel.

L'industrie rurale du cuir et de la chaussure est répandu dans les régions de Viatka, Perm, Tver, Koursk, etc. ; celle de la poterie se rencontre un peu partout, notamment dans le gouvernement de Moscou ; celle des objets de métal est particulière aux provînces de Toula, Moscou, Vladimir et au district de Gorbatov (Nijni-Novgorod. Citons, enfin, la fabrication des icônes qui, suivant l'usage grec-orthodoxe, répète les anciens modèles byzantins ;

les peintres d'icônes se rencontrent surtout dans les gouvernements de Vladimir et de Koursk.

En 1926, 800.000 Koustars ont été inscrits dans les coopératives artisanales. Le nombre de celles-ci a été de 13.000. La population adhérente aux coopératives était de 1.414.000 personnes, soit un peu plus de 1 % de la population totale. La production de la coopération artisanale est évaluée, pour l'année 1926-27, à 172 millions de roubles.

§ 2. — Coopération agricole

Une place importante doit être laissée à la coopération agricole, qui grandit de jour en jour, avec ses coopératives d'achats, de matières premières, de machines, d'engrais, ses coopératives de transformation des produits agricoles, ses laiteries, ses coopératives de vente pour le blé, la farine, le coton. Les coopératives agricoles de production n'avaient été, nous l'avons dit plus haut, ni nationalisées, ni municipalisées pendant la période du communisme. Elles continuèrent à se développer de la même façon et selon les mêmes méthodes que sous le régime tzariste. Le Gouvernement soviétique s'occupant peu d'eux, elles purent se développer librement. Les progrès réalisés sont sensibles. Les chiffres ci-après s'appliquent à la totalité de la Russie soviétique, donneront une idée de l'importance maintenant acquise par la coopération agricole.

Années	Nombre des coopératives locales	Nombre des membres des coopératives (en milliers)	Nombre des Unions de coopératives agricoles	Chiffre d'affaires total (en millions de roubles)
1923	31.187	1.200	—	—
1924	37.872	2.770	—	—
1925	54.831	5.730	403	2.170
1926	66.037	7.880	393	2.123
1927	79.340	10.090	411	3.130
1928	128.400	15.000	497	4.661

Dès 1921, un centre commun pour toutes les sociétés coopératives agricoles a été créé sous le nom abrégé de « Selskosoyus », puis dans les années suivantes, au fur et à mesure que se développaient les différentes branches de la coopération agricole, d'autres centrales ont été créées pour grouper dans des systèmes séparés les coopératives spécialisées. C'est ainsi qu'ont été créés le « Maslocentre » (Union centrale des laiteries coopératives), le « Centrotabaksoyus » (Union des sociétés coopératives des producteurs de tabac), etc...

La création de ces centrales spécialisées a enlevé au « Selskosoyus » ses fonctions de centrale de vente pour ne lui laisser que les fonctions de centrale d'approvisionnement en machines et en matières premières, dont l'usage est lié techniquement à des branches spécialisées de l'agriculture, les fonctions d'approvisionnement pourront être et sont déjà confiées aux centrales spécialisées.

Au développement de coopératives agricoles contribuaient énormément les paysans aisés. En effet, ces paysans peuvent acheter et vendre à la coopération. De ce fait, ce sont presque uniquement les paysans aisés qui sont intéressés à la participation aux sociétés coopératives agricoles. « Le paysan

privé de chevaux, de vaches et de moyens de production, n'a pas d'intérêts suffisants pour entrer dans la coopération agricole », disent les auteurs d'une enquête sur la coopération. « Il lui manque même de l'argent pour les parts d'associés. Il n'a rien à vendre, il n'a pas de quoi acheter, il ne jouit pas de crédit, celui-ci étant inabordable. Il consomme les sommes avancées ne pouvant pas même les investir productivement. S'il entre néanmoins dans la coopérative, son activité est médiocre et il joue un rôle insignifiant dans l'organisation. Dans la coopérative, domine très souvent le paysan bien assis, celui-ci dirige tout dans son propre intérêt et transforme fréquemment la coopérative en son propre magasin, tandis que le pauvre se tient passif, et s'il est même membre de la coopérative, il ne représente qu'un « paravent » pour toutes sortes d'opérations et tractations du « Koulak ». Pour protéger les intérêts des pauvres, le Gouvernement soviétique fait appliquer toute une série de mesures administratives et purement artificielles qui restent le plus souvent sans résultats ».

La même opinion est partagée par un autre économiste qui déclare que l'examen de la coopération agricole confirme que plus l'économie paysanne est aisée, plus elle est active dans la coopération et bénéficie de tous les avantages que celle-ci peut lui donner.

D'après toutes les statistiques, la superficie de l'ensemencement, le nombre du cheptel sont plus élevés chez les membres des coopératives. Le nombre des familles paysannes, qui sont membres des coopératives, consititue, en moyenne pour toute la Russie, 22,5 % du nombre total des exploitations paysannes. Mais les différents groupes sont représentés d'une façon différente suivant leur puissance économique.

Le pourcentage des familles paysannes participant à la coopération agricole est le suivant :

EXPLOITATIONS PAYSANNES		ESPLOITATIONS PAYSANNES	
Sans cheptel du travail	18,5	Sans vache	14,6
1 tête	22,5	1 vache	22,3
2 têtes	33,1	2 vaches	28,3
3 têtes	47,0	3 vaches	29,0
4 têtes et plus	49,7	4 vaches et plus	45,0

D'après les enquêtes de l'Administration centrale de statistique, le pourcentage des membres des coopératives varie avec la puissance économique de la famille paysanne, de la façon suivante :

FAMILLES	SUPERFICIE ENSEMENCÉE					Moyennes
	jusqu'à 2 déciatines	2-4 déciatines	4-6 déciatines	6-10 déciatines	10 et au-dessus	
N'employant pas la main-d'œuvre salariée.	8,5	6,9	5,5	8,5	14,5	7,4
Dotn les membres s'en vont travailler au dehors	14,8	13,8	13,9	24,5	32,0	14,6
Employant des travailleurs salariés	21,7	27,1	37,4	35,6	42,0	30,1

Le pourcentage des familles prenant la terre à bail était le suivant :

RÉGIONS	Parmi toutes les familles	Parmi les familles membres de la coopération
Centrale	5,7	19,1
De l'Oural	9,8	15,6
De la Volga	9,0	17,6
Sibérie	17,3	33,7

On constate le même phénomène dans la coopération de la consommation, dont la plupart des membres sont les paysans aisés. Plus les familles sont aisées, plus le pourcentage de leurs participations dans la coopération est élevé.

En Ukraine, ce n'est que 7,5 % de toutes les économies sans ensemencement qui sont dans la coopération de consommation ; tandis que parmi ceux qui possèdent moins de trois déciatines, 10,5 % ; parmi ceux qui possèdent de 25 à 30 déciatines, 28,1 %. Il est évident que les familles plus fortes profitent de la coopération plus que les paysans pauvres.

En effet, les avances moyennes par exploitation dans la coopération du crédit ont été les suivantes :

FAMILLES	(En roubles)	
	1er Oct. 1926	1er Oct. 1927
N'ayant pas de superficie d'ensemencement	33,9	39,8
N'ayant qu'une superficie de 2 à 8 déciatines.....	34,6	34,4
Ayant une superficie au-dessus de 8 déciatines	46,8	68,1

Il n'est pas difficile de voir quel est, dans ces conditions, le rôle économique et social que joue le paysan aisé dans le village. Sur cette couche sociale, se base, en réalité, le développement de la coopérations, ainsi que de toutes les forces productives du pays.

§ 3. — Kolhos

En dehors de la coopération spécialisée dont nous venons de parler, il y a d'innombrables exploitations collectives, désignées sous le nom de « Kolhos ». On entendait par « Kolhos » une association où les capitaux, les installations, l'outillage, le bétail, etc., tout ce qui était nécessaire à l'exploitation, appartenaient collectivement, ainsi que les produits du travail, à un groupe de fermes.

Les Kolhos ne sont pas des inventions d'aujourd'hui. A l'époque du communisme intégral, les Soviets avaient déjà essayé de bolchéviser les campagnes en créant des comités de pauvres et en essayant de collectiviser la production agricole, par la création des Kolhos. L'expérience échoua piteusement.

A l'heure actuelle, s'il reste encore sur le territoire de l'U. R. S. S. des Kolhos, leur rôle dans l'ensemble de la production agricole du pays est presque nul. D'après le calcul du Comité central de statistique, la surface ensemencée en céréales, pour l'ensemble des Kolhos, représente environ 1,7 % de la surface de l'Union qui est ensemencée en céréales, et ils fournissent environ 2 % de la récolte de crééales. Sur l'ensemble des céréales récoltées, les Kolhos ne peuvent mettre en vente que 30 % de leur production, de telle manière que les Kolhos ne fournissent, par petites quantités et à un grand nombre de marchés, qu'en tout et pour tout moins de 3.000 tonnes de céréales.

Quand le Gouvernement soviétique, dans un but de propagande et « pour relever la conscience socialiste des paysans », organisa dans tout le payx des Congrès de Kolhos, et le Congrès général, à Moscou, il proclama que des progrès merveilleux avaient été accomplis dans ce domaine, en quelques mois, depuis qu'avait été lancé le mot d'ordre : « Réunissez-vous en Kolhos ».

On lit dans l'article sur les Résultats des Congrès des Kolhos, publié le 21 juin 1928 par l'*Economitcheskaya Jizn* : « A quel point la collectivisation est devenue un mouvement des masses, on peut en juger d'après les chiffres suivants : d'octobre 1927 au 15 avril 1928, ont été organisés 16.000 nouveaux Kolhos, ce qui constitue une augmentation de 140% ».

A coup sûr, un tel chiffre est pour frapper l'imagination. Mais à examiner les choses d'un peu près,

nous nous apercevons que, dans le plus grand nombre de cas, on affuble du nom de Kolhos une simple association de quelques familles paysannes pour exécuter en commun un travail agricole quelconque, associations qui d'ailleurs ont existé de tous temps en Russie. Ou encore, on forme les Kolhos uniquement en vue de profiter des différents avantages que les autorités accordent à ces enfants chétifs mais choyés du communisme : larges attributions de crédits, exemption d'impôts, etc. Les formes les plus simples de Kolhos, les associations pour le travail en commun, dont l'importance au point de vue de la production est minime, représentaient, en octobre 1927, 50 % du nombre total des Kolhos ; le 15 avril 1928, elles en représentaient 75 %. La plupart de ces Kolhos sont de toutes petites associations groupant cinq à dix ou douze familles tout au plus et, pour cette raison, dénommés Kolhos-nains. Il est superflu de démontrer que de pareils Kolhos ne peuvent pas être rentables : sur la surface restreinte des terres que possèdent de pareils Kolhos, l'emploi d'une machine agricole ou d'un tracteur ne peut avoir pour effet que des pertes. Enfin, toutes les études sur la question signalent la formation de faux Kolhos : leur organisateurs n'ont pour but que de s'assurer par ce procédé l'ouverture de crédits. Est-il besoin de faire remarquer que le mouvement des Kolhos, d'origine uniquement politique, n'a aucune chance de se développer dans les conditions actuelles de la vie paysanne russe. Le « Décret de la collectivisation intégrale », publié le 6 février 1930, prévoit la suppression des exploitations agricoles individuelles, la confiscation des terres, des outils et du bétail, et leur concentration en grandes exploitations collectives « Kolhos ». Sur ces grands domaines, les paysans ne seront plus que des ouvriers agricoles travaillant à la tâche et rétribués par pièces

comme des ouvriers industriels. Le but indiqué est de « stimuler le rendement du travail tout en favorisant l'émulation socialiste ». Une commune entrant dans une exploitation s'engage à remettre toute sa récolte à l'État ou à ses coopératives, en échange de machines agricoles, de vivres, d'habillements, de salaires et d'un « service culturel ». Les paysans, dit *La Pravda* du 7 février 1930, se transformeront ainsi en ouvriers salariés, attachés pour la vie à l'endroit de leur travail.

Il est naturel que les paysans comparent la situation qui leur est faite dans les campagnes à celle des serfs d'avant 1861 et s'opposent avec acharnement à la collectivisation. Nous nous sommes proposés de supprimer la classe des Koulaks ; c'est une tâche ardue et aucune concession n'est admissible. L'ennemi est devant nous et nous devons l'exterminer.

« Il y a des imbéciles sentimentaux qui se préoccupent de savoir ce qu'on fera des familles de Koulaks, dont les biens seront réquisitionnés, au lieu de penser à organiser les paysans pauvres pour les vaincre. Il est tout à fait clair que nous n'admettrons ces Koulaks ni dans nos usines, ni dans les « Kolhos ». Il est de notre devoir d'en expulser ceux qui auront réussi à s'y introduire. Nous ne pouvons pas admettre non plus que les Koulaks liquidés aillent où bon leur semble, pour mener leur noir travail où on ne les connaît pas. Les mesures ordonnées devront être appliquées par les moyens les plus cruels, sous la direction des organes du parti ». (*Pravda*, 7 février 1930, discours du secrétaire d'un Comité régional communiste).

D'après les plans publiés, il s'agit de « liquider » jusqu'à l'automne, 5 millions des meilleures exploitations paysannes en privant sans pitié du droit de gagner leur vie, le même nombre de familles.

Rien qu'au point de vue économique, c'est un

non-sens de croire que le rendement agricole augmentera par la création de ces grands domaines, car les Soviets ne possèdent ni machines agricoles, ni ingénieurs agronomes en suffisance, et les ouvriers agricoles ne travailleront jamais avec le zèle et l'habileté des précédents propriétaires.

En nous basant sur l'expérience antérieure des « Kolhos », nous pouvons affirmer avec certitude qu'une famine terrible menace la Russie soviétique pour l'année prochaine, qui sera pire que celle de 1921.

§ 4. — Fabriques étatistes de graines

En même temps qu'il encourage les Kolhos, sans d'ailleurs en attendre aucun résultat économique sérieux, le pouvoir soviétique a imaginé une nouvelle invention autour de laquelle il est en train de faire un grand bruit dans ses journaux et dans diverses réunions. Ce sont les grandes « Fabriques étatistes de graines », qui permettraient la culture intensive des céréales par des procédés exclusivement mécaniques.

Ces « fabriques » doivent donner, d'après les calculs du commissariat des céréales, 100 millions de pouds de céréales par an. Pour former en quatre ans de pareils géants agricoles, il faut disposer de puissants moyens techniques et financiers. Cette considération n'arrête pas, — sur le papier du moins, — le Gouvernement soviétique.

Dans un pays qui manque des cadres d'agronomes les plus strictement indispensables, il élabore un

projet, d'après lequel, pour former et exploiter ces grandes fabriques de graines, il fournira, dans l'espace de quatre ans, 125 directeurs agronomes supérieurs, 1.300 directeurs de domaines, plusieurs milliers de mécaniciens, monteurs, etc. Quant aux capitaux à investir dans ces entreprises d'État, ils sont évalués par le Commissariat de l'Agriculture, à 337 millions de roubles, soit 4 milliards et demie de francs. Au surplus, la Russie possède-t-elle encore de grands espaces non occupés et pouvant être utilisés sans de longs et coûteux travaux d'irrigation, d'assèchement, de déboisement, etc. ? Le projet du Gouvernement prévoit l'installation de ces fabriques de graines dans le Caucase du Nord, dans certaines régions du Bas-Volga, dans l'Oural, dans la Sibérie, dans la région des Cosaques. Dans les trois premières de ces régions, on aurait peine à trouver des surfaces d'un seul tenant d'une importance correspondant aux prévisions du projet. Dans les autres, les conditions climatériques du sol ne sont pas favorables à la grande culture : sur cinq années, il y en a ordinairement deux de disette et une de rendement élevé, allant jusqu'à 80 pouds par déciatine et plus : en moyenne, on ne peut pas compter, dans ces régions, sur un rendement de plus de 40 à 50 pouds par déciatine, avec l'emploi de méthodes agricoles perfectionnées. Mais c'est surtout le manque d'eau et la densité tout à fait insuffisante de la population (de 11 à 14 habitants par kilomètre carré), qui constituent les obstacles les plus sérieux à l'exploitation rationnelle de ces régions par un pouvoir manquant des moyens financiers et techniques appropriés.

On peut donc affirmer que le Gouvernement des Soviets rencontrera dans la réalisation de ses projets des difficultés insurmontables. Et qui sait si un jour les Kolhos ne provoqueront pas une riposte de la part des paysans ? Cette invention du pou-

voir soviétique pourrait bien avoir un lendemain analogue en France aux journées de juin 1848, provoquées par la débâcle des ateliers nationaux. Que le Gouvernement des Soviets ait imaginé une pareille machine de guerre contre les paysans, c'est le plus clair aveu d'impuissance à organiser et développer la production paysanne, impuissance à faire la paix avec les paysans, dont dépend, en grande partie, le sort même du pouvoir soviétique.

CHAPITRE V

L'ÉTAT ACTUEL DE LA COOPÉRATION EN RUSSIE

§ 1. — La coopération de consommation

Notre étude de la coopération russe ne serait pas complète si nous n'avions pas examiné la situation actuelle de la coopération de consommation, telle qu'elle se présente à la fin de 1929.

Selon les dernières données connues, le nombre de sociétés et d'établissements de commerce était celui-ci, à la date du 1er octobre 1929, pour toute l'U. R. S. S. :

Nombre de sociétés et d'établissements de commerce coopératifs en U.R.S.S. à la date du 1er Octobre 1929

Sociétés de consommation			Total des établissements de commerce		Dont boutiques et magasins	
	Nombre absolu au 1-9-29	% par rapport au 1-9-28	Nombre absolu au 1-9-29	% par rapport au 1-9-28	Nombre absolu au 1-9-29	% par rapport au 1-9-28
Sociétés rurales	23.967	90,1	69.516	120,6	66.278	116,9
Sociétés urbaines ...	1.359	96,7	32.708	134,6	25.860	131,9
Sociétés des travailleurs des transports	4	100	3.546	127,9	2.125	112,1
Total pr l'U.R.S.S....	25.370	90,4	105.770	124,9	94.264	120,4

Au point de vue du recrutement coopératif, la coopération de consommation a réalisé des progrès sensibles.

L'effectif des sociétaires des coopératives de consommateurs en 1927-28 et 1928-29, a progressé comme suit :

SOCIÉTÉS OUVRIÈRES ET URBAINES

	Au 1er déc. 1927	Au 1er déc. 1928	Au 1er déc. 1929
Total pour l'U.R.S.S.	6.302.500	8.892.700	11.113.100

SOCIÉTÉS RURALES

	Au 1er déc. 1927	Au 1er déc. 1928	Au 1er déc. 1929
Total pour l'U.R.S.S.	9.759.900	13.750.100	16.395.300

Le nombre des membres des coopératives ouvrières et urbaines et des sociétés rurales a presque doublé au cours des derniers dix-huit mois (27 millions de sociétaires au lieu de 16). Considérant ce fait qu'en ville comme à la campagne, le recrutement coopératif embrasse en premier lieu les chefs de famille, on peut affirmer qu'au 1er octobre 1928, les 68,1 % de la population urbaine de l'U. R. S. S., étaient affiliés, et les 54,2 % de la population rurale.

Au 1er octobre 1928, les femmes-coopérateurs étaient au nombre de 2.670.000, ou 3 % du total des sociétaires urbains, et 1.960.000, ou 14,3 % du total des sociétaires ruraux.

A la même date, les jeunes coopérateurs (16 à 23 ans) formaient les 12,4 % du total des sociétaires urbains, et les 3,2 % des sociétaires ruraux. Les sociétés de consommation de toutes les Républiques soviétiques, y compris les Républiques nationales (Uzbékistan, Turkménistan), où la femme restait complètement en marge de la coopération, avant la Révolution, poursuivent un effort éner-

gique pour la coopératisation de la jeunesse et de la population féminine.

En ce qui concerne l'activité économique, les indices du travail de la coopération de consommation dépassent légèrement les progrès de la production industrielle et agricole. Il en résulte tout naturellement une extension du rôle de la coopération au point de vue de la vente des produits. Le tableau ci-après caractérise le chiffre d'affaires de la coopération de consommation de l'U. R. S. S. pour 1928-29 :

	Chiffres d'affaires en millions de roubles	% par rapport à 1927-28
Sociétés rurales.	3.203	127,7
Soc. urbaines ..	4.929	128,5
Union de rayon.	4.164	130,9

On notera bien que les rythmes d'accroissement constatés pour les organisations rurales et urbaines coïncident presque avec un petit excédent pour les sociétés urbaines. Quant aux affaires des unions de rayon, leur accroissement dépasse sensiblement le rythme de progression des organismes de détail, ce qui témoigne d'une augmentation du rôle des unions dans l'approvisionnement des organisations de base.

Le rôle de la coopération de consommation dans le commerce de gros et de détail a atteint un chiffre proche de 60 % en 1928-29. Cette proportion élevée caractérise bien la portée hors ligne que la coopération de consommation acquiert dans la vie économique de l'U. R. S. S.

Tous les chiffres que nous venons de donner dans ce chapitre ont été pris aux sources soviétiques. Dans l'impossibilité d'en vérifier l'exactitude, nous les avons reproduits tels qu'ils figurent dans les publications officielles, coopératives ou générales.

§ 2. — Les parts sociales différenciées dans la coopération de consommation

Laissant de côté les chiffres, voyons maintenant quelles sont les parts sociales différenciées en usage dans la coopération de consommation.

En Russie soviétique, la base du système financier de coopératives est l'action ou part sociale.

La part, qui était fixée par un décret de 1924, à 5 roubles, de manière à faciliter l'accès aux coopératives, pour les ouvriers pauvres, a été portée, par un décret de 1928, à 15 roubles pour les coopératives des villes, et à 19 roubles pour les coopératives de villages.

Comme les capitaux recueillis par les souscriptions obligatoires restent insuffisahts pour faire face aux besoins de la coopération, les sociétés sont autorisées à recueillir des parts bénévoles ou supplémentaires.

On peut considérer aussi comme moyen d'augmenter le nombre des patrs souscrites, la propagande engagée en vue de faire adhérer aux coopératives les femmes ou fils de sociétaires, ce qui entraîne pour la même famille la souscription de plusieurs parts.

Malgré l'emploi de ces moyens pour augmenter le capital propre des sociétés, ce dernier reste fort insuffisant. Pour remédier à la crise financière de la coopération de consommation, le Gouvernement soviétique, en 1929, a publié un nouveau décret introduisant les parts sociales différenciées dans la coopération de consommation. Il convient de noter que le décret du Gouvernement soviétique (décret du Comité central des Soviets de l'U. R. S.S., en

date du 6 novembre 1929) et les instructions du Centrosoyous, stipulent que l'introduction de la part sociale différenciée n'est possible que si l'assemblée générale des sociétaires, ou l'assemblée des délégués, s'il s'agit de grandes sociétés, sanctionnent le principe du nouveau barême d'actions différenciées. Quel est donc ce barême ? Le taux suivant des parts sociales est établi pour les coopératives urbaines de consommation au prorata du chiffre du salaire mensuel du sociétaire :

a)	Salaire mensuel	de 20 à 50 roubles.	15 roubles.
b)	— de —	50 à 100 roubles.	20 »
c)	— —	de 100 à 150 roubles	30 »
d)	— —	de 150 à 225 roubles	40 »
e)	Salaire mensuel	au-dessus de 225 r.	50 »

En ce qui concerne les sociétaires travaillant dans l'agriculture, le taux moyen suivant est établi pour eux :

a) Paysans pauvres exemptés de l'impôt agricole : 10 roubles ;

b) Paysans qui payent l'impôt agricole suivant le tarif normal : 25 roubles ;

c) Ceux qui payent l'impôt spécial conforme à leur revenu (Koulaks et paysans riches) : 40 roubles.

Ce barême exprime une moyenne générale ; mais les unions de région et de territoire gardent le droit de hausser ou d'abaisser le tarif selon les conditions locales, sauf à respecter, dans l'ensemble, le classement en catégories.

Comme il y a parmi les sociétaires des groupes peu rétribués, il a été prévu, encore, une part sociale diminuée pour les catégories ci-après : domestiques de ferme, ouvriers et employés à salaires ne dépassant pas le minimum d'existence ; invalides du travail et de la guerre dont la pension n'excède pas 20 roubles par mois. Les catégories suivantes sont complètement exemptées : soldats et marins,

syndiqués sans travail qui ne se trouvent à la charge de personne, pendant toute la période de chômage. Sitôt en place, le chômeur doit libérer son action suivant la règle commune ; toutefois, il est tenu compte de la durée du chômage pour la fixation des délais de payement.

Les membres de famille des sociétaires sans gagne-pain indépendant (dans le nombre, les étudiants sans bourse), versent une part sociale égale à 1 /4 de l'action fixée pour le chef de famille.

Les modalités suivantes sont établies pour la libération des actions : au moment de l'application au moins 1 /10e du montant de l'action doit être versé, le restant de la somme doit être versé en trois ans, dans les sociétés rurales ; en deux ans, dans les coopératives ouvrières centrales et urbaines, par versements égaux ; les personnes qui étaient sociétaires antérieurement n'ont à fournir que la différence entre les cotisations déjà versées et le montant de la part sociale prévu par le nouveau tarif. Sur les parts versées, la société paye théoriquement de 6 % à 8 % d'intérêt, mais en fait, ce dernier va à un fonds coopératif.

Dans quelle mesure le décret du 6 novembre 1929 va-t-il remédier à la crise financière de la coopération de consommation ? Nous le saurons plus tard ; les résultats sont trop récents pour en tirer déjà des conclusions.

CONCLUSION

LE RETOUR DE LA COOPÉRATION RUSSE AU TYPE COOPÉRATIF GÉNÉRAL

Vue dans son ensemble, l'histoire de la coopération de consommation en Russie depuis la Révolution bolchéviste, apparaît comme une série ininterrompue de transformations profondes qui ont affecté à la fois l'organisation de la coopération, ses méthodes de travail et son rôle dans l'ensemble de la vie économique du pays.

Ce fut d'abord la période du communisme intégral qui a bouleversé les fondements mêmes de la coopération. A ce moment, la politique du Gouvernement des Soviets présente un double aspect. D'une part, elle prétend organiser la vie économique sur une base collectiviste, excluant toute initiative privée et individuelle — et, par là même, toute possibilité d'un grand mouvement coopératif dans la population, — d'autre part, ayant supprimé le commerce privé et ne disposant que d'un appareil administratif faible et mal organisé, elle cherche dans la coopération un instrument capable d'exécuter son plan de ravitaillement par l'État.

Cette politique jette la coopération dans le désordre et la confusion. Le nombre des organisations s'accroît ; les effectifs augmentent jusqu'à comprendre, théoriquement, toute la population. Mais le caractère des coopératives se transforme. Au

lieu d'être créées par l'initiative de la population, elles deviennent des « communes de consommation » instituées par l'État et auxquelles toute la population participe obligatoirement. Au lieu de se proposer la réduction des prix des articles de consommation courante, elles reçoivent pour tâche de servir la politique économique et financière de l'État communiste, qui les entretient à ses frais. Les parts d'associés sont supprimées ; au capital-actions se substituent les fonds alloués par l'État. Ristournes et bénéfices sont abolis.

L'activité de la coopération subit une transformation radicale, La liberté des échanges étant supprimée, la coopération ne peut plus faire d'opérations commerciales ; elle se borne à ravitailler la population et à distribuer les articles de consommation conformément aux indications qui lui sont données par les organes de l'État. Cependant, la centralisation et la bureaucratisation à outrance réagissent sur la coopération comme sur tous les domaines de la vie économique. La production agricole et industrielle tombe à un niveau très bas ; l'économie nationale, dans son ensemble, consomme beaucoup plus qu'elle ne produit ; le ravitaillement par l'État, qui a remplacé la liberté des échanges, fonctionne mal ; les moyens de transport sont désorganisés ; la dépréciation de la monnaie et la hausse des prix rendent impossible toute prévision et détruisent tous les programmes d'échanges établis par les pouvoirs publics ; l'économie paysanne prend de plus en plus le caractère d'une économie domestique et primitive ; les échanges entre les villes et les campagnes ne sont plus possibles que sous la pression de la force armée ; le marché intérieur est disloqué. Dans ces conditions, la coopération est incapable de remplir ces fonctions d'organe de ravitaillement et de distribution. Au surplus, les nouvelles tâches assignées à la coopération ne tien-

nent compte ni du nombre de ses associés, ni du montant de ses disponibilités financières. Or, le manque de produits et de fonds interdit à la plupart des organisations locales, une activité économique quelconque. Ainsi donc, malgré un développement considérable de son activité, — qui ne signifie nullement un progrès du mouvement coopératif, puisque ses organisations ne sont plus que des rouages de l'administration de l'État sans vie ni initiative propre, — la coopération ne parvient pas à remplacer entièrement le commerce privé supprimé. Elle n'est pas en mesure de ravitailler la population en objets de première nécessité ni d'enrayer la crise, qui, en s'aggravant, met en péril l'économie nationale.

Telle était la situation de la coopération au moment où le Gouvernement des Soviets introduisit sa nouvelle politique économique. Les dirigeants soviétiques s'attendaient à ce que les conditions nouvelles facilitent l'activité économique de la coopération. En effet, avec la nouvelle politique de la N. E. P., en 1921, la coopération véritable renaquit. Progressivement, les pouvoirs publics lui rendirent sa liberté ; elle put alors se rétablir en ses principes d'organisation et de fonctionnement, pour marcher seule, vers ses propres destinées.

A l'heure actuelle faut-il voir dans les coopératives russes un type nouveau, original et opposé au type classique de Rochdale ? Les coopérateurs communistes l'affirment et l'opposent dédaigneusement au programme « individualiste » des coopératives anglaises et françaises. Voici ce que disait, en 1926, dans un discours, un des principaux leaders de la coopération russe : « Dans les autres pays d'Europe, la coopération est tombée sous l'influence de l'idéologie bourgeoise en devenant un instrument de la classe dominante, sous une forme voilée et ouverte. Chez nous, c'est le prolétariat qui domine, et la

coopération porte l'empreinte de l'idéologie prolétarienne. Elle est l'instrument de la politique prolétarienne. Ce sont les principes de la dictature prolétarienne et d'alliance étroite entre le prolétariat et les paysans qui dominent le mouvement coopératif russe ».

Il est vrai qu'entre le type de Moscou et le type de Rochdale, il y avait de notables différences durant la période étatiste qui a suivi immédiatement la Révolution. Mais, depuis l'échec de la coopération obligatoire, les coopératives russes tendent à revenir vers la forme classique, la forme rochdalienne, celle que l'expérience de tous les peuples avaitt consacrée.

Aujourd'hui, la coopération russe repose sur les quatre grandes règles bien connues : *a)* ristourne de fin d'année au prorata des achats ; *b)* une seule voix par actionnaire aux assemblées générales ; *c)* principe de la porte ouverte ; *d)* propriété et gestion remises aux délégués directs ou indirects des consommateurs. Comme nous voyons, la coopération russe n'est donc ni plus ni moins communiste que tel autre mouvement étranger.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION. — *Les caractères particuliers de l'organisation de la coopération en Russie soviétique* 5

CHAPITRE PREMIER. — *La coopération russe avant la Révolution* 9

§ 1. — Les origines de la coopération en Russie et son progrès pendant la guerre 9

§ 2. — La coopération générale de consommation :

a) Centrosoyous 12

b) Les progrès du Centrosoyous 13

c) Premières opérations à l'étranger 15

d) Organisation des agences à l'étranger 19

§ 3. — La coopération agricole de production .. 23

a) L'Union des artels de Sibérie pour la production du beurre 23

b) L'Association Centrale pour la production du lin 27

§ 4. Les coopératives de crédit 29

CHAPITRE II. — *La coopération après la Révolution bolcheviste* 33

§ 1. — La coopération à la suite de la Révolution communiste 33

§ 2. — La coopération obligatoire 36

§ 3. — Insuccès de la coopération obligatoire ... 39

Chapitre III. — *La coopération de consommation sous le régime de la N. E. P.* 45

§ 1. — Le retour à la coopération facultative.. 45

§ 2. — Le développement du commerce..... 47

§ 3. — Le développement du commerce de l'État et de la coopération..... 55

§ 4. — L'économie « socialiste » a-t-elle gagné au développement du commerce d'État et coopératif ?..... 58

Chapitre IV. — *Les autres formes de coopération*... 67

§ 1. — Coopération de production..... 67

§ 2. — Coopération agricole..... 72

§ 3. — Kolhos 76

§ 4. — Fabriques étatistes de graines..... 80

Chapitre V. — *L'état actuel de la coopération en Russie*..... 83

§ 1. — La coopération de consommation..... 83

§ 2. — Les parts sociales différenciées dans la coopération de consommation..... 86

Conclusion. — *Le retour de la coopération russe au type coopératif général*..... 89

BIBLIOGRAPHIE

Charles GIDE. — La coopération à l'étranger. Angleterre et Russie (1926).

Bureau International du Travail : La coopération dans la Russie des Soviets (1925).

Bureau International du Travail : Informations sociales (supplément). Questions russes (1921 à 1923).

Jean LESCURE. — La Révolution russe (1929).

Revue des Deux Mondes (1926 à 1929).

Revue des études coopératives (1929).

Economitcheskaïa Jizn (La vie économique), Moscou, quotidien, organe du Conseil du Travail et de la Défense, années 1926-1927.

Bulletin d'Information du Centrosoyous (1929 à 1930).

La Pavda (1926 à 1927), Moscou.

Imp. Nouvelliste-Dépêche, 77, rue Nationale, Lille